

Société Anonyme

Siège social : 8 rue de la Croix Jarry
75013 Paris
428 859 052 RCS Paris

RAPPORT FINANCIER INTERMEDIAIRE
30 septembre 2026



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMEDIAIRES RÉSUMÉS
AU 30 SEPTEMBRE 2026

Cellectis S.A.
BILAN CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ (NON AUDITÉ)
En milliers de dollars

	Notes	A la date du 31-déc-25	A la date du 30-sept.-26
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		535	806
Immobilisations corporelles	**7**	38 788	7 137
Droits d'utilisation	**6**	23 658	12 959
Actifs financiers non-courants	**8**	5 088	4 631
Autres actifs non-courants	**8**	20 025	24 309
Impôts différés actifs		382	382
Total actifs non courants		**88 476**	**50 223**
Actifs courants			
Clients et comptes rattachés	**9.1**	14 398	4 125
Subventions à recevoir	**9.2**	7 800	7 499
Autres actifs courants	**9.3**	5 383	4 872
Actifs financiers courants	**11.1**	147 130	118 477
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**11.2**	61 533	28 229
Total actifs courants		**236 244**	**163 202**
TOTAL DE L'ACTIF		**324 720**	**213 425**
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	**15**	5 903	5 926
Primes d'émission	**15**	437 445	373 661
Ecarts de conversion		(33 316)	(31 904)
Réserves (déficit)		(266 538)	(264 257)
Résultat net		(67 593)	(101 058)
Total capitaux propres		**75 901**	**(17 632)**
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières non courants	**12**	74 013	68 972
Dettes de loyers non courantes	**12**	27 725	19 518
Provisions non courantes	**18**	1 329	1 258
Total passifs non courants		**103 067**	**89 747**
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	**12**	10 460	7 561
Dettes de loyers courantes	**12**	7 701	6 363
Fournisseurs et comptes rattachés		17 277	16 903
Produits différés et passifs sur contrats	**14**	96 803	90 371
Provisions courantes	**18**	1 169	8 855
Autres passifs courants	**13**	12 342	11 256
Total passifs courants		**145 752**	**141 310**
TOTAL DU PASSIF		**248 819**	**231 057**
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		**324 720**	**213 425**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités).

Cellectis S.A.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ (NON AUDITÉ)

En milliers de dollars, à l'exception des actions et des montants par action

	Notes	Pour les neuf mois clos le 30 septembre, 2025	2026
Chiffre d'affaires et autres revenus			
Chiffre d'affaires	**4.1**	62 552	14 771
Autres revenus	**4.1**	4 834	5 120
Total chiffre d'affaires et autres revenus		**67 386**	**19 891**
Charges opérationnelles			
Frais de recherche et développement	**4.2**	(69 081)	(108 797)
Frais administratifs et commerciaux	**4.2**	(14 988)	(17 526)
Autres produits opérationnels	**4.2**	958	229
Total charges opérationnelles et autres produits opérationnels		**(83 111)**	**(126 093)**
Résultat opérationnel		**(15 725)**	**(106 202)**
Produits financiers	**4.3**	14 108	24 877
Charges financières	**4.3**	(39 658)	(19 630)
Résultat financier		**(25 550)**	**5 246**
Impôt sur les bénéfices	**4.4**	**-**	**(102)**
Résultat net		**(41 275)**	**(101 058)**
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Cellectis (en dollars)	**17**		
Résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires de Cellectis (en dollars par action)		(0,41)	(1,00)

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ (NON AUDITÉ)

En milliers de dollars

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre, 2025	2026
Résultat net	**(41 275)**	**(101 058)**
Gains (pertes) actuariels	37	42
Ecarts de conversion générés par la société mère	16 495	(1 416)
Autres éléments du résultat global non transférables ultérieurement en compte de résultat	**16 531**	**(1 374)**
Autres écarts de conversion	(9 682)	2 829
Autres éléments du résultat global transférables ultérieurement en compte de résultat	**(9 682)**	**2 829**
Total des autres éléments du résultat global	**6 849**	**1 454**
Résultat global	**(34 426)**	**(99 603)**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités).

Cellectis S.A.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ (NON AUDITÉ)

En milliers de dollars, à l'exception des actions et des montants par action

	Notes	Pour le trimestre clos le 30 septembre, 2025	2026
Chiffre d'affaires et autres revenus			
Chiffre d'affaires	**4.1**	35 172	3 764
Autres revenus	**4.1**	1 992	1 674
Total chiffre d'affaires et autres revenus		**37 164**	**5 439**
Charges opérationnelles			
Frais de recherche et développement	**4.2**	(24 069)	(56 632)
Frais administratifs et commerciaux	**4.2**	(5 208)	(6 197)
Autres produits (charges) opérationnels		154	(124)
Total charges opérationnelles et autres produits opérationnels		**(29 123)**	**(62 953)**
Résultat opérationnel		**8 041**	**(57 514)**
Produits financiers	**4.4**	3 459	8 325
Charges financières	**4.4**	(10 912)	(12 254)
Résultat financier		**(7 452)**	**(3 929)**
Impôt sur les bénéfices		**-**	**(30)**
Résultat net		**589**	**(61 474)**
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Cellectis (en dollars)	**17**		
Résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires de Cellectis (en dollars par action)		0,01	(0,61)

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ (NON AUDITÉ)

En milliers de dollars

	Pour le trimestre clos le 30 septembre, 2025	2026
Résultat net	**589**	**(61 474)**
Gains (pertes) actuariels	6	87
Ecarts de conversion générés par la société mère	1 310	496
Autres éléments du résultat global non transférables ultérieurement en compte de résultat	**1 316**	**583**
Autres écarts de conversion	(150)	279
Autres éléments du résultat global transférables ultérieurement en compte de résultat	**(150)**	**279**
Total des autres éléments du résultat global	**1 166**	**862**
Résultat global	**1 754**	**(60 612)**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités).

Cellectis S.A.
TABLEAU DE VARIATION INTERMEDIAIRE RÉSUMÉ DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE (NON AUDITÉ)
En milliers de dollars

Nous présentons notre tableau de variation de la trésorerie consolidée selon la méthode indirecte :

	Notes	Pour les neuf mois clos le 30 septembre, 2025	2026
Flux de trésorerie issus des activités opérationnelles			
Résultat net de la période		**(41 275)**	**(101 058)**
Réconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des activités opérationnelles			
Ajustements :			
Dotations aux amortissements et dépréciations	**4.2**	14 959	40 576
Résultat financier net	**4.3**	25 550	(5 246)
Impôt sur les bénéfices		-	102
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions	**16**	3 860	5 815
Dotations et reprises de provisions	**18**	221	7 525
Gain (perte) de change réalisé relatif aux activités opérationnelles		754	(789)
Autre charges et produits sans impact sur la trésorerie		1	(5)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement		**4 069**	**(53 081)**
Variation des créances clients et autres actifs courants	**9**	1 553	9 933
Variation des subventions à recevoir		(4 834)	(5 031)
Variation des dettes fournisseurs et autres passifs courants		(5 756)	(313)
Variation des produits différés et passifs sur contrats	**14**	(31 184)	(3 250)
Variation du besoin en fonds de roulement		**(40 220)**	**1 339**
Intérêts reçus		**7 111**	**5 383**
Impôt sur les bénéfices reçu (payé)		**-**	**486**
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		**(29 041)**	**(45 872)**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(1 162)	(1 220)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**7**	(1 881)	(700)
Encaissements liés au remboursement d'autres investissements		-	243
Cession des actifs financiers non courants		158	-
Cession des actifs financiers courants	**11**	103 538	139 894
Acquisition des actifs financiers non-courants		(29 226)	-
Acquisition des actifs financiers courants	**11**	(123 362)	(113 520)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		**(51 935)**	**24 697**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Produit de l'émission d'actions et autres instruments de capitaux propres après déduction des coûts de transaction	**15**	-	256
Remboursement d'emprunts et dettes financières	**12**	(3 986)	(4 133)
Intérêts versés sur emprunts et dettes financières	**12**	(501)	(256)
Paiements relatifs aux dettes de loyers, intérêts compris	**12**	(8 133)	(7 339)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		**(12 621)**	**(11 473)**
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(93 596)**	**(32 648)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		**143 251**	**61 533**
Ecarts de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie en devises		2 588	(656)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	**11**	**52 243**	**28 229**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés (non audités).

Cellectis S.A.

TABLEAU INTERMEDIAIRE RESUME DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (NON AUDITE)

En milliers de dollars, excepté les données liées au nombre d'actions

	Notes	Capital social			Primes d'émission	Ecarts de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres
		Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions de préférence	Montant					
Solde au 1er janvier 2025		**72 093 873**	**28 000 000**	**5 889**	**494 288**	**(39 537)**	**(292 846)**	**(36 761)**	**131 033**
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(41 275)	(41 275)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	6 812	37	-	6 849
Résultat global		**-**	**-**	**-**	**-**	**6 812**	**37**	**(41 275)**	**(34 426)**
Affectation du résultat de l'exercice précédent (2)		-	-	-	(62 999)	-	26 239	36 761	-
Exercice de bons et options de souscription d'actions, et acquisition d'actions gratuites	**15**	231 356	-	13	3	-	(16)	-	-
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	**16**	-	-	-	3 860	-	-	-	3 860
Autres mouvements		-	-	-	11	-	-	-	11
Solde au 30 septembre 2025		**72 325 229**	**28 000 000**	**5 902**	**435 162**	**(32 725)**	**(266 586)**	**(41 275)**	**100 478**
Solde au 1er janvier 2026		**72 339 441**	**28 000 000**	**5 903**	**437 445**	**(33 316)**	**(266 538)**	**(67 593)**	**75 901**
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(101 058)	(101 058)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	1 413	42	-	1 454
Résultat global		**-**	**-**	**-**	**-**	**1 413**	**42**	**(101 058)**	**(99 603)**
Affectation du résultat de l'exercice précédent (1)		-	-	-	(69 847)	-	2 254	67 593	-
Exercice de bons et options de souscription d'actions, et acquisition d'actions gratuites	**15**	391 665	-	23	248	-	(15)	-	256
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	**16**	-	-	-	5 815	-	-	-	5 815
Solde au 30 septembre 2026		**72 731 106**	**28 000 000**	**5 926**	**373 661**	**(31 904)**	**(264 257)**	**(101 058)**	**(17 632)**

(1) La perte statutaire individuelle de la société mère au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 a été imputée aux primes liées au capital social à hauteur de 61,8 millions d'euros (soit environ 69,8 millions de dollars), conformément à la décision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 25 juin 2026. La différence entre cette perte statutaire individuelle de la société mère et la perte nette consolidée a été imputée aux réserves à hauteur de 2,3 millions de dollars.

(2) La perte statutaire individuelle de la société mère au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été imputée aux primes liées au capital social à hauteur de 58,2 millions d'euros (soit environ 63,0 millions de dollars), conformément à la décision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 26 juin 2025. La différence entre cette perte statutaire individuelle de la société mère et la perte nette consolidée a été imputée aux réserves à hauteur de 26,2 millions de dollars.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉS)
30 SEPTEMBRE 2026

Note 1. La Société

Cellectis S.A. (ci-après « Cellectis » ou « nous ») est une société anonyme immatriculée et domiciliée à Paris, France, dont le siège social est situé au 8 rue de la Croix Jarry, 75013 Paris, France.

Nous sommes une société spécialisée dans l'édition génomique *in vivo*, qui se consacre au développement de médicaments génétiques destinés au traitement de maladies qui nécessitent aujourd'hui des traitements à vie. Nous utilisons nos technologies d'édition génomique afin de développer des candidats-médicaments de thérapie génique dans le domaine des dyslipidémies, notamment l'hypertriglycéridémie sévère (sHTG) et l'hypercholestérolémie sévère. L'importance relative que nous accordons à nos différents programmes et candidats-médicaments peut évoluer au fil du temps en fonction de divers facteurs.

Le 14 septembre 2026, nous avons annoncé une transformation stratégique, approuvée par notre Conseil d'administration le 11 septembre 2026, visant à devenir une société d'édition génomique *in vivo* spécialisée dans le développement de traitements à longue durée d'action contre les maladies chroniques. La transformation stratégique de la Société s'appuie sur l'obtention de résultats précliniques prometteurs apportant une preuve de concept pour ses principaux programmes de candidats-médicaments, .HEAL-101 et .HEAL-201. .HEAL-101 est un candidat-médicament d'édition de bases in vivo ciblant APOC3 pour le traitement de l'hypertriglycéridémie sévère, et .HEAL-201 est un candidat-médicament d'édition épigénétique in vivo ciblant PCSK9 pour le traitement de l'hypercholestérolémie sévère.

Cette transformation répond à des changements significatifs dans le paysage thérapeutique et commercial. En 2026, le paysage clinique et commercial de la leucémie aiguë lymphoblastique à cellules B (LAL-B) et du lymphome non hodgkinien (LNH) a connu une évolution significative. Les progrès continus et récemment accélérés des schémas thérapeutiques de première ligne ont réduit les taux de rechute, diminuant ainsi le nombre de patients évoluant vers des lignes de traitement ultérieures. Parallèlement, l'émergence rapide des anticorps bispécifiques et des approches CAR-T in vivo a intensifié la concurrence dans les traitements de deuxième et troisième lignes. Ensemble, ces évolutions ont réduit la population de patients éligibles à lasme-cel et eti-cel, entraînant un ralentissement du recrutement, un parcours de développement potentiellement plus long et plus coûteux et, par conséquent, un report du calendrier d'une éventuelle obtention d'autorisation. Nous estimons que ces tendances devraient se poursuivre et restreindre davantage les perspectives commerciales des deux candidats-médicaments.

À l'issue d'une évaluation approfondie de l'évolution du paysage thérapeutique et d'une revue stratégique, la Société a déterminé que l'utilisation la plus efficace de ses ressources financières et opérationnelles consistait à concentrer ses efforts sur ses actifs d'édition génomique *in vivo* les plus prometteurs et à en accélérer le développement. Cellectis a donc décidé de mettre un terme au développement de lasme-cel et d'eti-cel, tout en recherchant des opportunités de partenariats stratégiques afin d'en maximiser la valeur.

La Société procède actuellement à un réalignement de son organisation et ses ressources (sous réserve de l'achèvement de la procédure de consultation des instances représentatives du personnel compétentes en France et du respect des dispositions applicables du droit du travail français et américain) afin de recentrer ses activités sur son portefeuille de programmes d'édition génomique *in vivo* et de soutenir ses partenariats existants dans le domaine des thérapies cellulaires avec AstraZeneca, Allogene, Servier et Iovance. Ces mesures combinées visent à prolonger l'horizon de trésorerie de la Société et lui procurer la flexibilité financière nécessaire pour faire progresser le portefeuille de programmes d'édition génomique *in vivo* de Cellectis jusqu'à l'atteinte d'étapes clés de développement.

Les principales incidences de la transformation stratégique sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont détaillées à la *Note 4.2 – Charges opérationnelles*, à la *Note 5 – Tests de dépréciation*, à la *Note 6 – Droits d'utilisation*, à la *Note 7 – Immobilisations corporelles* et à la *Note 18 – Provisions.*

Cellectis S.A., Cellectis, Inc. et Cellectis Biologics, Inc., en tant que groupe de sociétés consolidées, sont parfois désignées collectivement comme le « Groupe ».

Note 2. Principes comptables

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de Cellectis au 30 septembre 2026 et pour les neuf mois clos le 30 septembre 2026 ont été approuvés par notre conseil d'administration le 12 novembre 2026.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en milliers de dollars américains. Voir la Note 2.2.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026 ont été préparés conformément à IAS 34, Information financière intermédiaire, telle que publiée par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »), et doivent être lus conjointement avec les derniers états financiers consolidés annuels du groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ils n'incluent pas toutes les informations requises pour un ensemble complet d'états financiers préparés conformément aux normes comptables IFRS. Cependant, des notes explicatives sélectionnées sont incluses pour expliquer les événements et transactions significatifs permettant de comprendre les changements dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les neuf mois clos le 30 septembre 2026 sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à l'exception des nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes tels que décrits ci-dessous.

Le Groupe présente ses activités dans un seul secteur opérationnel qui correspond au secteur Thérapeutique.

Application de nouvelles normes comptable ou de nouveaux amendements aux normes

Les textes et modifications connexes suivants sont appliqués depuis le 1er janvier 2026, sans impact significatif sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 relatifs aux contrats d'approvisionnement en électricité verte (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026) ;
- Amendements à IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir* relatifs à la classification et à l'évaluation des instruments financiers (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026).
- Améliorations annuelles des normes comptables IFRS (applicables à compter du 1er janvier 2026)

Normes comptables, interprétations et amendements publiés mais non encore effectifs

Les normes suivantes, ainsi que les amendements qui y sont associés, sont applicables aux périodes ouvertes après le 1er janvier 2026, comme précisé ci-dessous. Le Groupe n'a pas procédé à l'adoption anticipée des normes comptables nouvelles ou modifiées suivantes pour la préparation de ces états financiers consolidés.

- **IFRS 18** ***Présentation et informations à fournir dans les états financiers***

IFRS 18 remplacera IAS 1 « Présentation des états financiers » et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027. Cette nouvelle norme comptable introduit les principales nouvelles exigences suivantes.

Les entités doivent classer tous les produits et charges en cinq catégories dans le compte de résultat consolidé, à savoir : opérations, investissement, financement, activités abandonnées et impôt sur les bénéfices. Chaque entité doit également présenter un sous-total du résultat opérationnel nouvellement défini. Le résultat net des entités ne changera pas.

Les mesures de performance définies par la direction (MPMs) doivent être présentées dans une note unique aux états financiers.

En outre, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total de résultat opérationnel comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles selon la méthode indirecte.

Le Groupe est encore en cours d'évaluation des incidences de cette nouvelle norme comptable, notamment en ce qui concerne la structure du compte de résultat consolidé, du tableau de variation de la trésorerie consolidée ainsi que les informations supplémentaires requises au titre des MPMs. Le Groupe évalue également les conséquences sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers, y compris pour les postes actuellement présentés sous la rubrique "autres".

- **Autres normes comptables :**

Les nouvelles normes comptables ou amendements présentés ci-dessous ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du groupe :

- IFRS 19 *Filiales sans responsabilité publique : Informations à fournir* (publiée en avril 2024 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027*) ;
- Amendements de la norme IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027*) ;
- Amendements de la norme IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027*)
- IFRS 20 *Actifs et passifs réglementaires* (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2029*)

* Soumis à adoption dans l'Union européenne.

Continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation.

Au 30 septembre 2026, le Groupe disposait de trésorerie et équivalents de trésorerie d'un montant de 28,2 millions de dollars, ainsi que de dépôts bancaires à terme d'un montant de 118,3 millions de dollars (présentés en actifs financiers courants). Le Groupe estime que cette trésorerie, ces équivalents de trésorerie et ces dépôts à terme seront suffisants pour financer ses activités pour une période d'au moins douze mois à compter de la date d'approbation par le Conseil d'administration des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

Notre évaluation de la période pendant laquelle nos ressources financières seront suffisantes pour soutenir nos opérations est une déclaration prospective et implique des risques et incertitudes, et les résultats réels pourraient varier en raison d'un certain nombre de facteurs. Nous avons basé cette estimation sur des hypothèses qui peuvent s'avérer erronées, et nous pourrions utiliser nos ressources disponibles plus tôt que nous ne le prévoyons actuellement ou choisir de réviser notre stratégie afin d'étendre notre horizon de trésorerie.

2.2 Monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en dollars américains, ce qui diffère de la monnaie fonctionnelle de Cellectis, à savoir l'euro. Nous pensons que cette présentation améliore la comparabilité avec les sociétés paires qui présentent pour la majorité d'entre elles leurs résultats financiers en dollars.

Toutes les informations financières (sauf indication contraire) sont présentées en milliers de dollars américains.

2.3 Traitement comptable des transactions avec AstraZeneca

Nous présentons ci-après le traitement comptable appliqué dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Cellectis au 30 septembre 2026 et pour la période de neuf mois close à cette date, relatif aux accords de collaboration et d'investissement conclus avec AstraZeneca Holdings B.V. (« AZ Holdings ») et AstraZeneca Ireland Limited (« AZ Ireland ») et, conjointement avec AZ Holdings et leurs sociétés affiliées respectives, « AstraZeneca ». La présente note a pour objet de regrouper les informations relatives à ces opérations ainsi qu'à leur traitement comptable dans les états financiers du Groupe. Elle est complétée par les informations relatives aux postes spécifiques des états financiers affectés par ces opérations, présentées dans les notes correspondantes ci-après.

Le 1er novembre 2023, Cellectis et AstraZeneca ont annoncé avoir conclu un accord de collaboration et de recherche conjointe (le « AZ JRCA ») et un accord d'investissement initial. Conformément à l'AZ JRCA, AZ Ireland et Cellectis ont convenu de collaborer pour développer jusqu'à 10 nouveaux produits candidats de thérapie cellulaire et génique, sélectionnés parmi un plus grand nombre de cibles potentielles identifiées par AZ Ireland, à des fins thérapeutiques, prophylactiques, palliatives et

analgésiques chez l'humain. Chacune des parties sera responsable de l'exécution des activités de recherche et de développement sur la base de plans de recherche (chacun "Plan de Recherche") convenus tout au long de la période de collaboration initiale de cinq ans dans le cadre de l'AZ JRCA.

Conformément à l'Accord d'Investissement Initial (« AII »), le 6 novembre 2023, AZ Holdings a réalisé un investissement initial de 80 millions de dollars dans le capital de Cellectis en souscrivant 16 000 000 actions ordinaires, au prix de 5,00 dollars par action (l'« Investissement Initial »). Le 14 novembre 2023, Cellectis et AZ Holdings ont signé un Accord d'Investissement Additionnel (l' « AIA ») portant sur un investissement supplémentaire de 140 millions de dollars (l'«Investissement Additionnel ») par AZ Holdings réalisé le 3 mai 2024. L'Investissement Additionnel à été effectué par la souscription de 10 000 000 actions de préférence convertibles de « classe A » et de 18 000 000 actions de préférence convertible de « classe B », dans chaque cas au prix de 5,00 dollars par action. Les deux catégories d'actions de préférence bénéficient d'une préférence de liquidation et sont convertibles en actions ordinaires assorties des mêmes droits que les actions ordinaires en circulation, à raison d'une action ordinaire pour une action de préférence.

Interdépendance de l'Accord d'Investissement Initial ("AII") et de l'AIA avec l'AZ JRCA

L'AII et l'AZ JRCA ont été signés le 1er novembre 2023, et l'AIA a été signé le 14 novembre 2023. L'AII, l'AIA et l'AZ JRCA ont été négociés conjointement, et la signature de l'AZ JRCA était conditionnée à l'exécution de l'AII. De plus, pour l'AII et l'AIA, le prix par action défini était fixé à un niveau significativement plus élevé que le cours de l'action de la Société aux dates de leur signatures respectives.

En tenant compte de tous ces facteurs, nous avons conclu que l'AII, l'AIA et l'AZ JRCA constituent une seule et même transaction, conformément aux normes IFRS et uniquement à des fins comptables, car ils n'ont pas été négociés indépendamment sur la base de conditions de marché.

En conséquence, conformément aux principes comptables en vigueur, nous avons affecté une partie des produits reçus d'AstraZeneca dans le cadre de l'AII et la juste valeur initiale du dérivé comptabilisé pour l' AIA (cf. infra *"Traitement comptable de l'Accord d'Investissement Additionnel"*) à l' AZ JRCA en tant que contrepartie supplémentaire pour les services à rendre dans le cadre de l' AZ JRCA. Ces produits réaffectés à l' AZ JRCA ont été comptabilisés initialement en produits différés.

Pour estimer la partie du prix d'achat des actions excédant leur juste valeur, nous avons d'abord évalué la juste valeur des deux accords d'investissement à leur date de comptabilisation initiale (soit le 1er novembre 2023 pour l' AII et le 14 novembre 2023 pour l' AIA), puis affecté à l' AZ JRCA une partie du produit de la souscription égale à la différence entre cette juste valeur initiale et le prix de transaction, c'est à dire le produit reçu. Le produit de l' AIA étant nul à l'origine, le 14 novembre 2023, la juste valeur de l' AIA à été intégralement affectée à l' AZ JRCA.

La juste valeur de l' AII à la date de reconnaissance initiale a été déterminée sur la base du cours de l'action Cellectis au jour de la signature de l'accord et s'élevait à 44,3 millions de dollars *(cf. états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour plus d'informations)*. La juste valeur initiale de l' AIA a été estimée à 48,4 millions de dollars *(cf. états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour plus d'informations sur la méthode d'évaluation et les principales hypothèses)*.

Conformément aux normes IFRS applicables, nous avons alloué 35,7 millions de dollars du produit reçu de la vente d'actions ordinaires dans le cadre de l' AII au AZ JRCA et 48,4 millions de dollars, représentant la juste valeur du dérivé de l' AIA, au AZ JRCA.

Comme cette considération supplémentaire est fixée dès le début de l' AII et de l' AIA, elle est reflétée dans le prix de transaction du AZ JRCA dès le début et initialement allouée en produit différé pour un total de 84,1 millions de dollars. Les revenus correspondants seront comptabilisés en tant que chiffre d'affaires dans le compte de résultat, conformément aux caractéristiques des obligations de performance du AZ JRCA, lorsqu'elles seront remplies.

Traitement comptable de l'Accord d'Investissement Additionnel

A la date de signature de l' AIA, la clôture de cette prise de participation supplémentaire était soumise à la réalisation de plusieurs conditions préalables. Ce contrat répondait à tous les critères des instruments dérivés et a été comptabilisé conformément aux principes de la norme IFRS 9, selon lesquels l'instrument dérivé est comptabilisé à sa juste valeur, toute variation ultérieure de la juste valeur étant comptabilisée dans le compte de résultat. Le 3 mai 2024, la trésorerie reçue a été comptabilisée au bilan, le

dérivé a été décomptabilisé et toute différence entre la trésorerie reçue et la juste valeur du dérivé à la date de clôture a été comptabilisée en diminution de la prime d'émission et du capital social.

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur du dérivé était de 48,4 millions de dollars. La juste valeur de cet instrument a été réévaluée le 31 décembre 2023 et le 3 mai 2024 et s'élevait respectivement à 42,7 millions et 57,0 millions de dollars (*cf. états financiers consolidés au 31 décembre 2024 pour plus de détail*). La variation de 14,3 millions de dollars entre la juste valeur au 31 décembre 2023 et celle au 3 mai 2024 a été comptabilisée dans les produits financiers au compte de résultat en 2024. Le paiement de 57,0 millions de dollars a été comptabilisé en 2024 dans le tableau de variation de la trésorerie consolidée sous la rubrique « Variation des créances d'exploitation et charges constatées d'avance » dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Analyse de l'accord de collaboration et de recherche conjointe ("AZ JRCA")

En complément d'un paiement initial de 25 millions de dollars versé par AZ Ireland à Cellectis, dans le cadre de l'accord de collaboration et de recherche conjointe ("AZ JRCA"), AZ Ireland a accepté de rembourser à Cellectis ses coûts de recherche budgétés associés aux cibles identifiées dans le cadre de l'AZ JRCA. Cellectis est également éligible à recevoir des paiements liés à l'exercice d'option de licence d'exploitation exclusive ainsi qu'à des paiements d'étapes de développement, réglementaires, et commerciales, ainsi que des redevances échelonnées basées sur les ventes futures des produits sous licence (telles que définies dans l'AZ JRCA).

Le 17 novembre 2025, AZ Ireland et Cellectis ont conclu un avenant au JRCA afin de modifier prospectivement la structure des paiements d’étapes, le montant agrégé pouvant désormais aller de 80 millions de dollars à 253 millions de dollars pour chacun des 10 produits candidats (précédemment, le montant agrégé pouvait aller de 70 millions de dollars à 220 millions de dollars par produit candidat).

Dans le cadre de notre analyse IFRS 15 de l'AZ JRCA, nous avons conclu que le paiement d'avance de 25 millions de dollars devait être inclus dans le prix de la transaction à la signature du contrat et alloué à chaque obligation de performance de l'activité de recherche (voir ci-dessous « Analyse des obligations de performance de Cellectis ») sur une base raisonnable.

Analyse des obligations de performance de Cellectis dans le cadre de l'AZ JRCA

Nous considérons que Cellectis fournit deux promesses de services dans le cadre de chaque Plan de Recherche. En particulier, Cellectis fournit à AZ Ireland : (i) une composante services sous la forme d'activités de recherche déléguées et (ii) une composante licence sous la forme d'une option de licence en vertu de laquelle Cellectis, si AZ Ireland active son option, permet à AZ Ireland d'exploiter la propriété intellectuelle créée dans le cadre du AZ JRCA. Ces deux composantes sont essentielles et étroitement liées, et constitue ainsi une obligation de performance combinée.

Cette obligation de performance combinée est satisfaite progressivement car AZ Ireland a un droit exclusif sur la propriété intellectuelle créée dans le cadre de chaque plan de recherche. En conséquence, Cellectis n'aurait pas de droit sur cette propriété intellectuelle et donc pas d'utilisation alternative en dehors de l'exécution du Plan de Recherche, et Cellectis a un droit exécutoire à un paiement au titre des prestations effectuées à ce jour.

L'obligation de Cellectis de générer une propriété intellectuelle sur laquelle AZ Ireland aura un droit exclusif est limitée aux activités du Plan de Recherche et il n'y aura pas d'autres activités de recherche après l'achèvement de chaque Plan de Recherche. Par conséquent, l'obligation de performance combinée dans le cadre d'un Plan de Recherche est satisfaite sur la durée du Plan de Recherche, c'est-à-dire sur la période pendant laquelle Cellectis effectuera les activités de recherche.

Dans le cadre de chaque Plan de Recherche, nous mesurons l'état d'avancement de notre obligation de performance sur la base des coûts de recherche encourus par rapport aux coûts totaux budgétisés pour chaque Plan de Recherche.

Nous attribuons les paiements initiaux totalisant 109,1 millions de dollars, c'est-à-dire le paiement initial de l'AZ JRCA de 25,0 millions de dollars, le paiement initial de l' AII de 35,7 millions de dollars et la juste valeur initiale du dérivé AIA de 48,4 millions de dollars, à chacun des plans de recherche sur une base raisonnable.

Nous évaluons le prix de transaction attribué à chaque Plan de Recherche à la fin de chaque période, en incluant les éléments variables dans le prix de transaction uniquement s'il est hautement probable qu'un ajustement à la baisse important du montant cumulatif du chiffre d'affaires comptabilisé n'aura pas lieu, et en tenant compte de la part des paiements initiaux attribués à chaque Plan de Recherche. Nous appliquons à ce total le pourcentage d'avancement calculé comme décrit ci-dessus pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser pour chaque Plan de Recherche.

Note 3. Périmètre de consolidation et entités non-consolidées

Entités consolidées

Au 30 septembre 2026, Cellectis S.A. détient 100% de Cellectis Inc. qui détient 100% de Cellectis Biologics, Inc.

Pour les périodes de neuf mois closes au 30 septembre 2026 et au 30 septembre 2025, le Groupe consolidé de sociétés (parfois appelé le « Groupe ») comprenait Cellectis S.A., Cellectis, Inc., Cellectis Biologics, Inc.

Investissements dans des entreprises associées

Au 30 septembre 2026, nous détenons 17,0 % des actions et des droits de vote de Primera et considérons que nous continuons à exercer une influence notable sur Primera. Après avoir pris en compte les pertes nettes de Primera depuis le 17 mai 2023 (date à laquelle nous avons commencé à exercer une influence notable) et appliqué notre taux de participation, la valeur de notre investissement demeure immatérielle. Nous n'avons aucune obligation légale ou contractuelle de supporter les pertes excédant notre participation au capital.

Compte tenu des montants non significatifs tant lors de la comptabilisation initiale qu'au 30 septembre 2026, nous ne présentons pas les investissements dans les entreprises associées sur une ligne spécifique de notre bilan et compte de résultat consolidés.

Note 4. Informations concernant le compte de résultat consolidé du Groupe

4.1 Chiffre d'affaires et autres revenus

4.1.1 Pour les neuf mois clos le 30 septembre

Chiffre d'affaires par nature

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2025	2026
	en milliers de dollars	
Accords de collaboration	61 898	14 067
Redevances de licences	546	259
Ventes de produits	109	444
Chiffre d'affaires	**62 552**	**14 771**

Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres revenus

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2025	2026
	en milliers de dollars	
Depuis la France	62 552	14 771
Chiffre d'affaires	**62 552**	**14 771**
Crédit d'Impôt Recherche	4 834	5 120
Autres revenus	**4 834**	**5 120**
Total chiffre d'affaires et autres revenus	**67 386**	**19 891**

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2026, le chiffre d'affaires s'est élevé à 14,8 millions de dollars, reflétant principalement la comptabilisation de 14,0 millions de dollars au titre des obligations de performance satisfaites dans le cadre des Plans de Recherche de l' AZ JRCA conclu avec AZ Ireland, contre 61,9 millions de dollars comptabilisés au cours de la période correspondante de 2025. La diminution de 47,8 millions de dollars du chiffre d'affaires s'explique principalement par le niveau d'activités réalisées dans le cadre des Plans de Recherche au cours de la période.

Les produits comptabilisés au titre de chaque Plan de Recherche avec AZ Ireland ont été estimés conformément aux dispositions décrites dans la Note 2.3. Nous avons estimé l'avancement de notre obligation de performance sur la base des coûts engagés à ce jour comparés aux coûts budgétés totaux pour chaque Plan de Recherche. Le pourcentage d'avancement ainsi obtenu a été appliqué au prix de transaction total alloué à chaque Plan de Recherche, à l'exclusion de la rémunération variable pour laquelle il n'est pas hautement probable qu'un ajustement à la baisse important du montant cumulatif du chiffre d'affaires comptabilisé n'aura pas lieu. Au 30 septembre 2026, le prix de transaction alloué à chaque Plan de Recherche, hors rémunération variable pour laquelle il n'est pas hautement probable qu'un ajustement à la baisse important du montant cumulatif du chiffre d'affaires comptabilisé n'aura pas lieu, correspond au jalon de développement déjà atteint, au montant des coûts refacturables conformément à l'accord, ainsi qu'à la quote-part des paiements initiaux allouée à chaque Plan de Recherche.

L'augmentation de 0,3 million de dollars des autres revenus entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2026 est principalement attribuable à une hausse du crédit d'impôt recherche résultant de l'augmentation des dépenses de R&D éligibles.

4.1.2 Pour le trimestre clos le 30 septembre

Chiffre d'affaires par nature

	Pour le trimestre clos le 30 septembre,	
	2025	2026
	en milliers de dollars	
Accords de collaboration	35 028	3 397
Redevances de licences	129	60
Ventes de produits	15	307
Chiffre d'affaires	**35 172**	**3 764**

Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres revenus

	Pour le trimestre clos le 30 septembre,	
	2025	2026
	en milliers de dollars	
Depuis la France	35 172	3 764
Chiffre d'affaires	**35 172**	**3 764**
Crédit d'Impôt Recherche	1 992	1 674
Autres revenus	**1 992**	**1 674**
Total revenus	**37 164**	**5 439**

4.2 Charges opérationnelles

4.2.1 Pour les neuf mois clos le 30 septembre

Recherche et développement	Pour les neuf mois clos le 30 septembre, 2025	2026
Salaires et charges sociales	(26 555)	(34 763)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(343)	(737)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(2 584)	(3 934)
Charges de personnel	**(29 482)**	**(39 434)**
Achats et charges externes	(24 743)	(28 981)
Dépréciations et charges d'amortissement (y compris l'amortissement des droits d'utilisation)	(13 868)	(39 470)
Autres	(987)	(912)
Frais de recherche et développement	**(69 081)**	**(108 797)**

Frais administratifs et commerciaux	Pour les neuf mois clos le 30 septembre, 2025	2026
Salaires et charges sociales	(4 970)	(6 294)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(170)	(307)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(1 276)	(1 881)
Charges de personnel	**(6 416)**	**(8 481)**
Achats et charges externes	(6 798)	(7 167)
Dépréciations et charges d'amortissement (y compris l'amortissement des droits d'utilisation)	(1 091)	(1 106)
Autres	(684)	(771)
Frais administratifs et commerciaux	**(14 988)**	**(17 526)**

Charges de personnel	Pour les neuf mois clos le 30 septembre, 2025	2026
Salaires et charges sociales	(31 525)	(41 057)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(513)	(1 043)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions et sans impact sur la trésorerie	(3 860)	(5 815)
Charges de personnel	**(35 898)**	**(47 915)**

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre, 2025	2026
Autres produits opérationnels	**958**	**229**

i. Frais de recherche et développement

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026, les frais de recherche et développement ont augmenté de 39,7 millions de dollars par rapport à la période correspondante de 2025. Cette augmentation résulte principalement d'un impact de 34,9 millions de dollars lié à la transformation stratégique annoncée en septembre 2026 (voir Note 1), comprenant :

- une charge de dépréciations de 26,6 millions de dollars relative à la perte de valeur des actifs de nos sites de Raleigh et de Paris (voir Note 5) ;

- 6,2 millions de dollars d'indemnités de cessation d'emploi (présentés en "salaires et charges sociales" dans le tableau ci-dessus) liées au plan de restructuration du Groupe aux États-Unis et en France, dont 5,5 millions de dollars comptabilisés en provisions dans le bilan consolidé intermédiaire résumé (voir Note 18), 0,5 million de dollars comptabilisé en provisions liées aux charges de personnel (voir Note 13) et 0,2 million de dollars déjà payé au 30 septembre 2026 ; et

- 2,1 millions de dollars d'achats et de charges externes liés aux activités de clôture des programmes lasme-cel et eti-cel, dont 1,0 million de dollars comptabilisé en provisions (voir Note 18) et 1,1 million de dollars comptabilisé en diminution des charges constatées d'avance.

Retraité de ces impacts, les frais de recherche et développement ont augmenté de 4,8 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026 par rapport à la période correspondante de 2025. Cette augmentation résulte principalement (i) d'une hausse de 3,8 millions de dollars des charges de personnel, reflétant l'évolution de l'effectif de R&D et l'augmentation de la charge de rémunération fondée sur des actions liée aux attributions de 2026, dont la juste valeur à la date d'attribution a augmenté en raison d'un cours de l'action sous-jacent plus élevé, et (ii) d'une hausse de 2,1 millions de dollars des achats et charges externes, principalement attribuable à l'augmentation des coûts de développement clinique relatifs à nos études lasme-cel et eti-cel engagés avant la transformation stratégique annoncée en septembre 2026. Ces hausses ont été partiellement compensées par une baisse de 1,0 million de dollars des dotations aux amortissements, principalement attribuable à l'arrivée à expiration, en janvier 2026, de la durée contractuelle du contrat de location d'équipements de notre site de fabrication de Raleigh.

ii. Frais administratifs et commerciaux

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 2,5 millions de dollars par rapport à la période correspondante de 2025. Cette augmentation résulte principalement d'un impact de 1,1 million de dollars lié à la transformation stratégique annoncée en septembre 2026 (voir Note 1), comprenant :

- 0,9 million de dollars d'indemnités de cessation d'emploi (présentés en "salaires et charges sociales" dans le tableau ci-dessus) liées au plan de restructuration du Groupe aux États-Unis et en France, dont 0,6 million de dollars comptabilisé en provisions (voir Note 18) et 0,3 million de dollars comptabilisé en provisions liées aux charges de personnel (voir Note 13) ; et

- une charge de dépréciations de 0,3 million de dollars relative à la perte de valeur des actifs de nos sites de Raleigh et de Paris (voir Note 5).

Retraité de ces impacts, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 1,4 million de dollars, principalement en raison de la hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions résultant des attributions de 2026, dont la juste valeur à la date d'attribution a augmenté en raison d'un cours de l'action sous-jacent plus élevé.

4.2.2 Pour le trimestre clos le 30 septembre

Recherche et développement	Pour le trimestre clos le 30 septembre, 2025	2026
Salaires et charges sociales	(9 070)	(14 386)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(58)	(11)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(1 048)	(1 256)
Charges de personnel	**(10 176)**	**(15 653)**
Achats et charges externes	(8 673)	(9 223)
Dépréciation et charges d'amortissement (y compris l'amortissement des droits d'utilisation)	(4 638)	(31 238)
Autres	(582)	(519)
Frais de recherche et développement	**(24 069)**	**(56 632)**

Frais administratifs et commerciaux	Pour le trimestre clos le 30 septembre, 2025	2026
Salaires et charges sociales	(1 693)	(2 571)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(16)	15
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(554)	(607)
Charges de personnel	**(2 263)**	**(3 162)**
Achats et charges externes	(2 357)	(2 493)
Dépréciation et charges d'amortissement (y compris l'amortissement des droits d'utilisation)	(372)	(392)
Autres	(216)	(151)
Frais administratifs et commerciaux	**(5 208)**	**(6 197)**

Charges de personnel	Pour le trimestre clos le 30 septembre, 2025	2026
Salaires et charges sociales	(10 763)	(16 957)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(74)	5
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions et sans impact sur la trésorerie	(1 602)	(1 863)
Charges de personnel	**(12 438)**	**(18 815)**

	Pour le trimestre clos le 30 septembre, 2025	2026
Autres produits (charges) opérationnels	154	(124)

i. Frais de recherche et développement

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2026, les frais de recherche et développement ont augmenté de 32,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de 2025. Cette augmentation s'explique principalement par l'impact de 34,9 millions de dollars de la transformation stratégique annoncée en septembre 2026, telle que présentée dans la Note 4.2.1.

Hors impact de la transformation stratégique, les frais de recherche et développement ont diminué de 2,3 millions de dollars au cours du trimestre clos le 30 septembre 2026 par rapport à la période correspondante de 2025. Cette diminution s'explique principalement par (i) une baisse de 1,6 million de dollars des achats et charges externes et (ii) une baisse de 0,9 million de dollars des charges de personnel.

ii. Frais administratifs et commericaux

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2026, les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 1,0 million de dollars par rapport à la période correspondante de 2025. Cette augmentation s'explique principalement par l'impact de 1,1 million de dollars de la transformation stratégique annoncée en septembre 2026, telle que présentée dans la Note 4.2.1.

4.3 Résultat financier

4.3.1 Pour les neuf mois clos le 30 septembre

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
Produits et charges financiers	**2025**	**2026**
Revenus de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers	7 420	4 721
Gains de change	5 851	4 861
Gains sur évaluations de juste valeur	837	15 136
Autres produits financiers	-	159
Produits financiers	**14 108**	**24 877**
Intérêts sur les emprunts et dettes financières	(4 370)	(4 732)
Pertes de change	(27 271)	(3 537)
Perte sur évaluations de juste valeur	(6 313)	(435)
Intérêts sur les dettes de loyers	(1 703)	(1 233)
Pertes de crédit attendues	-	(9 401)
Autres charges financières	-	(291)
Charges financières	**(39 658)**	**(19 630)**
Résultat financier	**(25 550)**	**5 246**

Entre les neuf mois clos les 30 septembre 2025 et 2026, le résultat financier net s'est amélioré de 30,8 millions de dollars, passant d'une perte financière nette de 25,6 millions de dollars à un gain financier net de 5,2 millions de dollars, en raison d'une augmentation de 10,8 millions de dollars des produits financiers et d'une diminution de 20,0 millions de dollars des charges financières.

L'augmentation de 10,8 millions de dollars des produits financiers s'explique principalement par (i) une hausse de 14.3 millions de dollars des gains sans effet de trésorerie comptabilisés au titre des évaluations à la juste valeur, reflétant principalement un gain de 15,1 millions de dollars lié à la réévaluation à la juste valeur des bons de souscription des Tranches A, B et C émis au profit de la Banque européenne d'investissement (BEI) (voir Note 12) au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2026, contre une perte de juste valeur 5,8 millions de dollars au cours de la même période en 2025, partiellement compensée par (ii) une diminution de 2,7 millions de dollars des produits d'intérêts générés par la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers, et (iii) une diminution des gains de change de 1.0 million de dollars.

La diminution de 20,0 millions de dollars des charges financières est principalement attribuable à (i) une baisse de 23,7 millions de dollars des pertes de change, résultant principalement de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, (ii) une baisse de 5,9 millions de dollars des pertes liées aux évaluations à la juste valeur, les bons de souscription des Tranches A, B et C émis au profit de la Banque européenne d'investissement (« BEI ») ayant généré un gain de juste valeur au cours de la période, partiellement compensées par (iii) la comptabilisation d'une provision pour pertes de crédit attendues (« ECL ») de 9,4 millions de dollars sur un contrat de garantie financière (voir Note 12, « Passifs financiers et dettes de loyers»).

4.3.2 Pour le trimestre clos le 30 septembre

Produits et charges financiers	Pour le trimestre clos le 30 septembre, 2025	2026
Revenus de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers	2 313	1 329
Gains de change	1 146	605
Gains sur évaluations de juste valeur	-	6 377
Autres produits financiers	-	13
Produits financiers	**3 459**	**8 325**
Intérêts sur les emprunts et dettes financières	(1 568)	(1 614)
Pertes de change	(1 744)	(829)
Perte sur évaluations de juste valeur	(7 060)	-
Intérêts sur les dettes de loyers	(539)	(410)
Pertes de crédit attendues	-	(9 401)
Charges financières	**(10 912)**	**(12 254)**
Résultat financier (perte)	**(7 452)**	**(3 929)**

L'augmentation de 4,9 millions de dollars des produits financiers entre les trimestres clos les 30 septembre 2025 et 2026 est principalement attribuable à un gain de 6,4 millions de dollars résultant de la réévaluation à la juste valeur des bons de souscription des Tranches A, B et C émis au profit de la BEI (voir Note 12), partiellement compensé par une diminution de 0,5 million de dollars des gains de change et une diminution de 1,0 million de dollars des produits d'intérêts générés par la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers.

L'augmentation de 1,3 million de dollars des charges financières sur la même période est principalement attribuable à la comptabilisation d'une provision pour pertes de crédit attendues (« ECL ») de 9,4 millions de dollars sur un contrat de garantie financière (voir Note 12 « Passifs financiers et dettes de loyers »), partiellement compensée par une baisse de 7,1 millions de dollars des pertes de juste valeur et une baisse de 0,9 million de dollars des pertes de change.

4.4 Impôt sur les bénéfices

4.4.1 Pour les neuf mois clos le 30 septembre

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre, 2025	2026
Impôt sur les bénéfices	0	(102)

Le taux d'imposition effectif pour le semestre clos le 30 septembre est calculé en appliquant le taux d'imposition effectif estimé pour l'exercice au résultat net avant impôt ou à la perte nette avant impôt de la période de neuf mois close le 30 septembre.

Le taux d'imposition effectif pour les neuf mois clos le 30 septembre 2026 est de 0,1 %, contre 0,0 % pour les neuf mois clos le 30 septembre 2025.

4.4.2 Pour le trimestre clos le 30 septembre

	Pour les trois mois clos le 30 juin, 2025	2026
Impôt sur les bénéfices	0	(30)

Note 5. Test de Dépréciation

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles amortissables, les immobilisations corporelles amortissables et les actifs au titre de droits d'utilisation font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Dans la mesure du possible, les tests de dépréciation sont réalisés en comparant la valeur comptable de chaque actif pris individuellement à sa valeur recouvrable. Lorsqu'il n'est pas possible d'effectuer le test de dépréciation au niveau d'un actif pris individuellement, le test est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») de la Société. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre (i) sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et (ii) sa valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée afin de ramener la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à sa valeur recouvrable.

Le Groupe comprend une seule UGT, correspondant au secteur Thérapeutique.

Dans le cadre de la transformation stratégique du Groupe, des changements dans l'utilisation attendue des actifs ont été identifiés comme des indices de perte de valeur. En conséquence, au 30 septembre 2026, le Groupe a réalisé un test de dépréciation sur les droits d'utilisation et les immobilisations corporelles correspondants.

La valeur recouvrable de ces actifs a été déterminée sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de cession, estimée principalement à partir de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie attendus, selon des hypothèses de marché. L'évaluation à la juste valeur a été classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, sur la base des données d'entrée de la technique d'évaluation.

Les actifs de l'unique unité génératrice de trésorerie (« UGT ») du Groupe étant constitués pour l'essentiel de droits d'utilisation relatifs à des baux immobiliers et des agencements correspondants, les principales hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de cession ont été les loyers de marché, la durée estimée nécessaire pour sous-louer le site, y compris les périodes de franchise de loyer usuelles, et le taux d'actualisation.

Les loyers de marché et les hypothèses de location reposent sur des données de marché et reflètent le marché principal pour des sites comparables comprenant un mélange de bureaux, d'espaces de fabrication et d'espaces de stockage. En conséquence, et uniquement aux fins de conformité avec IFRS 13, l'évaluation n'attribue pas de valeur supplémentaire aux aménagements spécialisés des sites destinés à la fabrication de thérapies cellulaires, ni à la possibilité d'identifier un acheteur ou un locataire potentiel spécialisé qui bénéficierait de ces aménagements. Les flux de trésorerie ont été actualisés à un taux d'actualisation annuel de 11,0 %.

En conséquence, le Groupe a comptabilisé une perte de valeur de 26,8 millions de dollars, dont 2,1 millions de dollars relatifs aux droits d'utilisation et 24,8 millions de dollars relatifs aux immobilisations corporelles. La perte de valeur a été comptabilisée en frais de recherche et développement pour 26,6 millions de dollars et en frais administratifs et commerciaux pour 0,3 million de dollars dans le compte de résultat consolidé intermédiaire résumé des périodes de neuf et de trois mois closes le 30 septembre 2026 (voir Note 4.2).

Note 6. Droits d'utilisation

Détail du droit d'utilisation

L'application de IFRS 16 « Contrats de location » a pour conséquence de comptabiliser un droit d'utilisation à l'actif et une dette de loyers au bilan.

La ventilation des actifs liés aux droits d'utilisation est la suivante :

		Location immobilière	Equipements	Total
			en milliers de dollars	
Valeur nette comptable au 1er janvier 2025		**25 593**	**4 375**	**29 968**
Charges d'amortissement		(3 723)	(1 934)	(5 657)
Effets de change		1 159	42	1 201
Valeur nette comptable au 30 septembre 2025		**23 029**	**2 483**	**25 512**
Valeur brute comptable en fin de période		53 736	18 328	72 063
Amortissements et dépréciations cumulés en fin de période		(30 707)	(15 845)	(46 551)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2026		**21 757**	**1 901**	**23 658**
Réévaluations de la durée des contrats de location	(i)	(3 241)	(0)	(3 241)
Reclassement	(ii)	0	(1 477)	(1 477)
Charges d'amortissement		(3 896)	(254)	(4 150)
Charges de dépréciation	(iii)	(2 063)	-	(2 063)
Autres mouvements		377	-	377
Effets de change		(146)	0	(145)
Valeur nette comptable au 30 septembre 2026		**12 788**	**170**	**12 959**
Valeur brute comptable en fin de période		50 127	721	50 847
Amortissements et dépréciations cumulés en fin de période		(37 338)	(550)	(37 889)

(i) Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026, la Société a réexaminé si elle était raisonnablement certaine d'exercer une option de résiliation prévue dans l'un de ses contrats de location immobiliers et a conclu qu'il était raisonnablement certain qu'elle exercerait cette option à la suite de la transformation stratégique du Groupe annoncée le 14 septembre 2026 (voir Note 1). À la suite de ce réexamen, la dette de loyers a été réévaluée conformément à IFRS 16 (voir Note 12), entraînant une diminution de 3,2 millions de dollars de la dette de loyers et du droit d'utilisation correspondant.

(ii) En janvier 2026, la Société a exercé une option d'achat prévue dans un contrat de location d'équipements et, lors de l'exercice de cette option, a reclassé la valeur comptable du droit d'utilisation correspondant dans les immobilisations corporelles (voir Note 7).

(iii) Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026, des changements dans l'utilisation attendue de certains actifs à la suite de la transformation stratégique du Groupe annoncée le 14 septembre 2026 (voir Note 1) ont été identifiés comme des indices de perte de valeur. À l'issue du test de dépréciation réalisé, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 2,1 millions de dollars sur les droits d'utilisation relatifs à des contrats de location immobiliers (voir Note 5).

Note 7. Immobilisations corporelles

		Agencements des locaux loués*	Matériel technique	Autres aménagements et équipements	Immobilisations en cours	Total
		en milliers de dollars				
Valeur nette comptable au 1er janvier 2025		**40 304**	**4 131**	**1 177**	**282**	**45 895**
Acquisitions		-	226	10	1 610	1 846
Cessions		-	(1)	(0)	-	(1)
Reclassement		194	585	61	(206)	633
Charges d'amortissement		(6 721)	(1 387)	(273)	-	(8 381)
Effets de change		758	348	51	49	1 207
Valeur nette comptable au 30 septembre 2025		**34 535**	**3 903**	**1 025**	**1 736**	**41 198**
Valeur brute comptable en fin de période		76 698	21 632	5 435	1 736	105 500
Amortissements et dépréciations cumulés		(42 162)	(17 729)	(4 410)	-	(64 301)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2026		**32 479**	**3 969**	**977**	**1 363**	**38 788**
Acquisitions		-	90	31	523	644
Cessions		(4)	(141)	(14)	(2)	(161)
Reclassement		301	1 699	147	(671)	1 477
Charges d'amortissement		(7 074)	(1 299)	(280)	(0)	(8 653)
Charges de dépréciation	(i)	(23 879)	(579)	(161)	(167)	(24 785)
Effets de change		(87)	(63)	(7)	(17)	(173)
Valeur nette comptable au 30 septembre 2026		**1 737**	**3 677**	**693**	**1 030**	**7 137**
Valeur brute comptable en fin de période		76 502	21 492	5 255	1 193	104 443
Amortissements et dépréciations cumulés		(74 765)	(17 815)	(4 563)	(163)	(97 306)

* Au cours de la période, le Groupe a revu la présentation du tableau ci-dessus afin de présenter séparément les aménagements des locaux loués en tant que catégorie d'immobilisations corporelles. Cette modification a été apportée afin de fournir une information plus pertinente sur la nature des immobilisations corporelles du Groupe et d'améliorer la clarté des informations fournies dans la présente note. La présentation des informations comparatives dans le tableau ci-dessus a été revue selon la même appproche.

(i) Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026, des changements dans l'utilisation attendue de certains actifs, consécutifs à la transformation stratégique du Groupe annoncée le 14 septembre 2026 (voir Note 1), ont été identifiés comme des indices de perte de valeur. À l'issue des tests de dépréciation réalisés, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 24,8 millions de dollars sur les immobilisations corporelles (voir Note 5).

Note 8. Actifs financiers non courants et autres actifs non courants

	A la date du	
	31-déc-25	30-sept.-26
	en milliers de dollars	
Dépôt	996	966
Comptes de trésorerie bloqués	2 320	2 160
Autres actifs financiers non courants	1 773	1 505
Actifs financiers non courants	**5 088**	**4 631**
Crédit d'impôt recherche	20 025	24 309
Autres actifs non-courants	**20 025**	**24 309**

Au 30 septembre 2026, nos comptes de trésorerie bloqués non courants se composent principalement de 2,0 millions de dollars relatifs à nos locaux loués à Raleigh et de 0,2 millions de dollars pour nos locaux loués à New York. La diminution de 0,2 million de dollars par rapport au 31 décembre 2025 s'explique principalement par le reclassement d'une partie de la trésorerie bloquée relative à nos locaux loués à Raleigh en actifs financiers courants (voir Note 11).

Au 30 septembre 2026 et au 31 décembre 2025, les autres actifs financiers non courants correspondent à notre investissement net dans le contrat de sous-location partielle de nos locaux à New York qui est comptabilisée comme une location-financement.

Les autres actifs non courants correspondent aux créances liées au crédit d'impôt recherche, dont le recouvrement est prévu après une période de trois ans suivant leur comptabilisation initiale. L'augmentation de 4,3 millions de dollars des créances non courantes de crédit d'impôt recherche est principalement due au produit du crédit d'impôt recherche comptabilisé au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2026 (voir Note 4.1).

Note 9. Clients, comptes rattachés et autres actifs courants

9.1 Clients et comptes rattachés

	A la date du	
	31-déc-25	30-sept.-26
	en milliers de dollars	
Créances clients	14 398	4 125
Provisions pour pertes de crédit attendues	-	-
Créances clients nettes	**14 398**	**4 125**

Toutes les créances clients ont des délais de paiement inférieurs à un an.

La diminution des créance clients de 10,3 millions de dollars des créances clients au 30 septembre 2026, par rapport au 31 décembre 2025, s'explique principalement par les encaissements reçus au titre des contreparties variables prévues par l'AZ JRCA, facturées au cours des neufs mois clos le 31 décembre 2025.

9.2 Subventions à recevoir

	A la date du	
	31-déc-25	30-sept.-26
	en milliers de dollars	
Crédit d'impôt recherche	7 711	7 499
Autres subventions	89	0
Total	**7 800**	**7 499**

9.3 Autres actifs courants

	A la date du	
	31-déc-25	30-sept.-26
	en milliers de dollars	
TVA déductible	1 177	777
Créances d'impôt sur les sociétés	639	51
Charges constatées d'avance	1 934	3 683
Créances sociales et fiscales	1 304	2
Charges différées et autres actifs courants	330	359
Total autres actifs courants	**5 383**	**4 872**

Les charges constatées d'avance et autres paiements d'avance comprennent principalement les avances versées à nos sous-traitants dans le cadre des activités de recherche et développement, ainsi que les primes d'assurance payées d'avance. L'augmentation de 1,7 millions de dollars entre le 31 décembre 2025 et le 30 septembre 2026 est principalement attribuable à des avances supplémentaires versées à des fournisseurs de R&D.

Note 10. Actifs et passifs financiers

Les tableaux suivants montrent les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers au 30 septembre 2026 et au 31 décembre 2025 :

		Catégorie comptable				Hiérarchie de juste valeur		
A la date du 30 septembre 2026		Juste valeur par résultat	Coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
				en milliers de dollars				
Actifs financiers								
Actifs financiers non courants	(i)	-	4 631	4 631	4 631	-	-	-
Créances clients	(i)	-	4 125	4 125	4 125	-	-	-
Subventions à recevoir	(i)	-	7 499	7 499	7 499	-	-	-
Actifs financiers courants	(i)	-	118 477	118 477	118 477	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		28 229	-	28 229	28 229	28 229	-	-
Total actifs financiers		**28 229**	**134 732**	**162 961**	**162 961**	**28 229**	**-**	**-**
Passifs financiers								
Instruments financiers dérivés passifs non courants (BSA BEI)		6 547	-	6 547	6 547	-	-	6 547
Autres emprunts et dettes financières non courants	(i)	-	62 425	62 425	62 425	-	-	-
Emprunts et dettes financières courants	(i)	-	7 561	7 561	7 561	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	(i)	-	16 903	16 903	16 903	-	-	-
Autres passifs courants	(i)	399	10 857	11 256	11 256	-	-	399
Total passifs financiers		**6 946**	**97 746**	**104 692**	**104 692**	**-**	**-**	**6 946**

		Catégorie comptable		Valeur au bilan	Juste valeur	Hiérarchie de juste valeur		
A la date du 31 décembre 2025		Juste valeur par résultat	Coût amorti			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
				en milliers de dollars				
Actifs financiers								
Actifs financiers non courants	(i)	-	5 088	5 088	5 088	-	-	-
Créances clients	(i)	-	14 398	14 398	14 398	-	-	-
Subventions à recevoir	(i)	-	7 800	7 800	7 800	-	-	-
Actifs financiers courants	(i)	234	146 897	147 130	147 130	-	-	234
Trésorerie et équivalents de trésorerie		61 533	-	61 533	61 533	61 533	-	-
Total actifs financiers		**61 767**	**174 183**	**235 949**	**235 949**	**61 533**	**-**	**234**
Passifs financiers								
Instruments financiers dérivés passifs non courants (BSA BEI)		22 059	-	22 059	22 059	-	-	22 059
Emprunts et dettes financières non courants		-	51 953	51 953	52 521	-	-	-
Emprunts et dettes financières courants	(i)	-	10 460	10 460	10 460	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	(i)	-	17 277	17 277	17 277	-	-	-
Autres passifs courants	(i)	168	12 174	12 342	12 342	-	-	168
Total passifs financiers		**22 227**	**91 865**	**114 092**	**114 660**	**-**	**-**	**22 227**

(i) Au 30 septembre 2026 et au 31 décembre 2025, la valeur au bilan de ces actifs et passifs est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Note 11. Actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

A la date du 31 décembre 2025	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
	en milliers de dollars		
Comptes de trésorerie bloqués	2 048	-	2 048
Instruments Dérivés	234	-	234
Autres actifs financiers courants	144 848	-	144 848
Actifs financiers courants	**147 130**	**-**	**147 130**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 533	-	61 533
Actifs financiers courants, trésorerie et équivalents de trésorerie	**208 663**	**-**	**208 663**

A la date du 30 septembre 2026	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
	en milliers de dollars		
Comptes de trésorerie bloqués	160	-	160
Autres actifs financiers courants	118 316	-	118 316
Actifs financiers courants	**118 477**	**-**	**118 477**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 229	-	28 229
Actifs financiers courants, trésorerie et équivalents de trésorerie	**146 705**	**-**	**146 705**

11.1 Actifs financiers courants

Au 30 septembre 2026, les actifs financiers courants se composent principalement de dépôts à terme de 118,3 millions de dollars dont l'échéance est supérieure à trois mois et qui ne remplissent pas les critères d' IAS 7 pour être qualifiés d'équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2025, les actifs financiers courants se composaient de dépôts à terme de (i) 144,8 millions de dollars avec une échéance de plus de trois mois qui ne remplissent pas les critères d'IAS 7 pour être qualifiés d'équivalents de trésorerie, et de (ii) nos comptes de trésorerie bloqués d'un montant de 2,0 millions de dollars principalement liés à un contrat de location d'équipements pour notre site de production de Raleigh.

11.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	A la date du	
	31-déc-25	30-sept.-26
	en milliers de dollars	
Disponibilités	45 915	21 572
Dépôts à terme	15 618	6 657
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	**61 533**	**28 229**

Les dépôts à terme classés en équivalents de trésorerie ont des durées fixes inférieures à trois mois ou sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Note 12. Passifs financiers et dettes de loyers

12.1 Détail des passifs financiers et des dettes de loyers

	A la date du	
	31-déc-25	30-sept.-26
	en milliers de dollars	
Avances remboursables	4 042	4 298
Dettes de loyers	27 725	19 518
Emprunt BEI	47 175	49 706
Bons de souscription d'actions BEI	22 059	6 547
Contrat de garantie financière	-	7 802
Autres dettes financières non courantes	735	619
Dettes financières non-courantes et dettes de loyers non-courantes	**101 738**	**88 490**
Dettes de loyers	7 701	6 363
Prêt Garanti par l'Etat	4 090	-
Contrat de garantie financière	-	1 389
Autres dettes financières courantes	6 369	6 173
Dettes financières courantes et dettes de loyers courantes	**18 161**	**13 924**
Fournisseurs et comptes rattachés	17 277	16 903
Autres passifs courants	12 342	11 256
Total passifs financiers et dettes de loyers	**149 518**	**130 573**

Réconciliation des variations des passifs aux flux de trésorerie liés aux opérations de financement :

	31-déc-25	Remboursements dettes	Autres transactions sans effets de trésorerie	Reclassement	Charge d'intérêts	Intérêts payés	Variation de juste valeur sans effet de trésorerie	Effets de change	30-sept.-26
				en milliers de dollars					
Avances remboursables	4 042	-	120	-	279	-	-	(145)	4 298
Dettes de loyers	27 725	-	(3 241)	(4 879)	-	-	-	(87)	19 518
Emprunt BEI	47 175	-	-	-	4 212	-	-	(1 681)	49 706
Bons de souscription d'actions BEI	22 059	-	-	-	-	-	(15 110)	(402)	6 547
Contrat de garantie financière	-	-	7 981	-	-	-	-	(179)	7 802
Autres dettes financières non courantes	735	-	-	(117)	-	-	-	-	619
Dettes financières non-courantes et dettes de loyers non-courantes	**101 738**	**-**	**4 861**	**(4 996)**	**4 491**	**-**	**(15 110)**	**(2 494)**	**88 490**
Dettes de loyers (1)	7 701	(6 106)	-	4 879	1 233	(1 233)	-	(111)	6 363
Prêt Garanti par l'Etat	4 090	(4 024)	-	-	38	(57)	-	(47)	-
Contrat de garantie financière	-	-	1 420	-	-	-	-	(32)	1 389
Autres dettes financières courantes	6 369	(108)	-	117	202	(199)	-	(207)	6 173
Dettes financières courantes et dettes de loyers courantes	**18 161**	**(10 239)**	**1 420**	**4 996**	**1 472**	**(1 489)**	**-**	**(397)**	**13 924**

	31-déc-24	Remboursements dettes	Autres transactions sans effets de trésorerie	Reclassement	Charge d'intérêts	Intérêts payés	Variation de juste valeur sans effet de trésorerie	Effets de change	30-sept-25
Avances remboursables	3 189	-	-	-	306	-	-	430	3 925
Dettes de loyers	34 245	-	-	(5 988)	-	-	-	995	29 252
Prêt Garanti par l'Etat	3 599	-	-	(3 873)	-	-	-	274	0
Emprunt BEI	37 202	-	(11)	-	3 601	-	-	5 022	45 814
Bons de souscription d'actions BEI	6 010	-	-	-	-	-	5 803	1 073	12 887
Autres dettes financières non courantes	881	-	-	(108)	-	-	-	-	773
Dettes financières non-courantes et dettes de loyers non-courantes	**85 127**	**-**	**(11)**	**(9 969)**	**3 907**	**-**	**5 803**	**7 794**	**92 651**
Dettes de loyers (1)	8 385	(6 430)	-	5 988	1 703	(1 703)	-	388	8 331
Prêt Garanti par l'Etat	4 841	(3 885)	9	3 873	111	(124)	-	629	5 454
Autres dettes financières courantes	11 293	(101)	42	108	367	(377)	-	1 454	12 786
Dettes financières courantes et dettes de loyers courantes	**24 519**	**(10 416)**	**51**	**9 969**	**2 181**	**(2 204)**	**-**	**2 471**	**26 571**

(1) Les paiements au titre des dettes de loyer, tels que présentés dans le tableau variation intermédiaire résumé de la trésorerie consolidée, incluent les remboursements de principal de la dette ainsi que les intérêts afférents versés.

Avances conditionnées

Le 8 mars 2023, nous avons conclu avec Bpifrance ("BPI") un accord de subvention et d'avance remboursable destiné à financer partiellement l'un de nos programmes de R&D relatif au candidat produit éti-cel et aux activités CMC associées (*Chemistry, Manufacturing and Controls*). Conformément à cet accord, nous avons reçu un premier versement de 0,9 million de dollars le 19 juin 2023, un second versement de 1,9 million de dollars le 6 octobre 2023, et un troisième versement de $2.1 millions le 6 décembre 2024.

Le remboursement de cette avance devait initialement s'échelonner sur une période de trois ans à compter du 31 mars 2028, sauf en cas d'échec technique et économique du projet de R&D. Le 30 janvier 2026, l'échéancier de remboursement a été prolongé de 18 mois, la première échéance de remboursement étant désormais fixée au 30 septembre 2029.

Le montant à rembourser est égal au principal majoré d'un ajustement d'actualisation calculé au taux annuel de 3,04%, conformément aux principes de la Commission européenne applicables aux aides d'État. Le montant de cet ajustement devrait être de 1,1 million d'euros (1,2 million de dollars) et le montant total à rembourser de 5,6 millions d'euros (6,4 millions de dollars).

L'avance conditionnelle remboursable de BPI comprend un élément de subvention publique tel que défini par IAS 20. Étant donné que ce prêt porte un taux d'intérêt inférieur au taux du marché, le Groupe évalue pour chaque tranche la juste valeur du prêt en utilisant un taux d'intérêt du marché et reconnaît la différence entre le montant reçu et la juste valeur comme une subvention.

Sur la base d'un taux de marché de 16,1 % pour la première tranche, de 15,2 % pour la deuxième tranche et de 8,7 % pour la troisième tranche, déterminé en utilisant la prime de risque observé pour les prêts contractés par Cellectis sur une durée comparable, le Groupe a évalué la juste valeur du prêt à 3,0 millions de dollars à l'origine. La différence entre la juste valeur et le montant de trésorerie reçue a été reconnue comme un produit de subvention dans le compte de résultat lorsque les fonds ont été reçus. L'avance est ensuite évaluée au coût amorti.

L'avenant du 30 janvier 2026, qui a prolongé l'échéancier de remboursement de 18 mois, n'a pas eu d'impact significatif sur la valeur comptable du prêt. La réévaluation des flux de trésorerie contractuels a conduit à la comptabilisation d'un produit financier de 0,2 million de dollars et d'une charge financière de 0,3 million de dollars au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026.

Prêt Garanti par l'État

Le Prêt Garanti par l'État (« PGE ») consiste en un prêt de 18,5 millions d'euros (soit 21,0 millions de dollars au taux de change du 30 septembre 2026) accordé par un syndicat bancaire composé de HSBC, Société Générale, Banque Palatine et BPI.

Le PGE est un emprunt bancaire avec un taux d'intérêt fixe allant de 0,31% à 3,35%. Après deux années de paiement des intérêts uniquement, l'emprunt est remboursé sur une période pouvant aller jusqu'à quatre ans, à la discrétion de la Société. L'État français garantit 90% du principal emprunté.

La dernière échéance du Prêt Garanti par l'État a été intégralement remboursée en juillet 2026, conformément à l'échéancier contractuel.

Autres passifs financiers (non courants et courants)

Au 30 septembre 2026 et au 31 décembre 2025, les autres passifs financiers courants étaient principalement constitués d'un financement accordé par Bpifrance en août 2023 adossé à la créance de Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de la Société au titre de l'exercice 2022, pour un principal d'un montant de 5,3 millions d'euros (soit respectivement 6,0 millions de dollars et 6,2 millions de dollars au 30 septembre 2026 et au 31 décembre 2025).

Garanties financières

En septembre 2017, Cellectis a accordé une garantie au titre du contrat de location conclu par Calyxt, Inc. (« Calyxt ») pour son siège social situé à Roseville, dans le Minnesota. Le bail est conclu pour une durée de vingt ans et comporte quatre options de prolongation de cinq ans chacune. Calyxt avait précédemment convenu d'indemniser Cellectis au titre de toute obligation découlant de cette garantie dès lors que la participation de Cellectis deviendrait inférieure ou égale à 50 % du capital ordinaire en circulation

de Calyxt. En conséquence, l'obligation d'indemnisation de Calyxt a été déclenchée en octobre 2022.

Dans le cadre de l'accord de fusion conclu en janvier 2023 entre Calyxt et Cibus Global LLC ("Cibus"), aux termes duquel Calyxt et Cibus ont fusionné (l'« Accord de Fusion »), Cellectis a conclu avec Cibus un accord de vote aux termes duquel elle s'est engagée à voter en faveur de l'ensemble des opérations envisagées par l'Accord de Fusion et à les approuver, sous réserve des modalités et conditions prévues par celui-ci. Aux termes de cet accord, lorsque le chiffre d'affaires annuel de Calyxt. atteindra au moins 25,0 millions de dollars au cours de deux périodes consécutives de douze mois suivant la réalisation de la fusion, Cibus déploiera des efforts commercialement raisonnables afin d'obtenir la résiliation de la garantie accordée par Cellectis au bailleur au titre du bail du siège social de Calyxt. Jusqu'à la résiliation de cette garantie, Cibus ne pourra ni renouveler ou prolonger le bail, ni conclure un avenant ayant pour effet d'accroître les obligations de Cellectis au titre de ladite garantie. En outre, depuis la réalisation de la fusion, Cibus s'est engagé à indemniser Cellectis et ses sociétés affiliées au titre du bail de Cibus et de la garantie correspondante.

Le 9 septembre 2026, NGCRE Investment VIII, LLC (« NGCRE »), bailleur des locaux situés à Roseville, dans le Minnesota, occupés par Cibus, a déposé une plainte à l'encontre de Cibus et de Cellectis au titre de manquements allégués aux obligations découlant du bail et de la garantie locative correspondante accordée par Cellectis. NGCRE demande le paiement des montants qu'il estime dus au titre du bail et de la garantie. En conséquence, le Groupe a réévalué, conformément à IFRS 9, son exposition au titre de la garantie financière ainsi que les pertes de crédit attendues correspondantes au 30 septembre 2026. À cette date, la garantie locative représentait un montant potentiel total non actualisé de 18,8 millions de dollars, correspondant aux loyers de base sur la durée résiduelle de 12 ans du contrat de location. Le passif au titre de la garantie financière a été évalué à 9,2 millions de dollars. Le passif correspond à la valeur des insuffisances de trésorerie attendues au titre de la garantie, déterminée en appliquant un taux d'actualisation sans risque de 4,9 % et en retenant une probabilité élevée de défaut de Cibus ainsi qu'un taux de perte en cas de défaillance de 55 %, fondé sur une référence réglementaire (CRR III) et ajusté afin de tenir compte des facteurs propres à la contrepartie.

Financement de la Banque Européenne d'Investissement (« BEI »)

Le 28 décembre 2022, nous avons conclu un contrat de financement avec la BEI pour un montant pouvant aller jusqu'à 40,0 millions d'euros de prêts afin de financer nos activités de recherche et de développement liés à nos produits candidats de thérapie cellulaire allogénique en oncologie (les « activités de R&D »).

Le contrat prévoit un financement en trois tranches, comme suit (i) une première tranche de 20,0 millions d'euros (« Tranche A ») versée le 17 avril 2023, (ii) une deuxième tranche de 15,0 millions d'euros (« Tranche B ») versée le 25 janvier 2024, et (iii) une troisième tranche de 5,0 millions d'euros (« Tranche C ») versée le 18 décembre 2024. Les tranches A, B et C arriveront à échéance six ans après leur date de versement respective et génèrent des intérêts à un taux contractuel annuel respectivement égal à 8 %, 7 % et 6 % par an. Les intérêts sont capitalisés annuellement et ajoutés au montant du principal.

Le 30 mars 2023, la Société et la BEI ont conclu un accord de souscription de bons de souscription d'actions ("BSA") à émettre par Cellectis SA, comme l'exige le contrat de financement.

Comme condition au paiement de la Tranche A, la Société a émis 2 779 188 BSA au profit de la BEI à un prix d'exercice de 1,92 € par bon de souscription. Comme condition au paiement de la Tranche B, la Société a émis 1 460 053 BSA au profit de la BEI à un prix d'exercice de 2,53 € par bon de souscription. Et enfin, comme condition au paiement de la Tranche C, la Société a émis 611 426 BSA au profit de la BEI à un prix d'exercice de 1,70 € par bon de souscription. Les bons de souscription des Tranches A, B et C sont collectivement appelés « bons de souscription BEI ». Le prix d'exercice des bons de souscription correspond à 99 % du cours moyen pondéré en fonction du volume par action ordinaire de la Société au cours des trois jours de bourse précédant la décision du Conseil d'administration de la Société d'émettre chacun des bons de souscription des Tranches A, B et C.

Chaque bon de souscription d'action BEI confère à la BEI le droit d'acquérir une action ordinaire de la société, moyennant le paiement du prix d'exercice applicable, sous réserve des ajustements usuels et des dispositions anti-dilution applicables.

Les BSA BEI expirent au vingtième anniversaire de leur date d'émission, date à laquelle les BSA non exercés deviendront caducs et nuls de plein droit.

Tout bon de souscription d'action BEI en circulation deviendra exerçable à la suite de la première des éventualités suivantes : (i) un changement de contrôle ; (ii) la date d'échéance de la Tranche à laquelle il est lié ; (iii) une offre publique d'achat approuvée par le Conseil d'administration de la Société ; (iv) une vente de la totalité ou de la quasi-totalité de certains actifs de Cellectis et de ses filiales ; (v) un remboursement de dette (défini comme tout remboursement obligatoire en vertu du contrat de financement avec la BEI ou tout remboursement volontaire portant sur plus de 75% de toute Tranche) au titre d'une ou plusieurs Tranches ; ou (vi) la réception par Cellectis d'une demande écrite de remboursement de la part de la BEI à la suite d'un cas de défaut au titre du Contrat de Financement (chacun étant un "Événement d'Exercice").

A la suite de la survenance d'un Evénement d'Exercice et jusqu'à l'expiration des bons de souscription d'action BEI, la BEI peut exercer une option de vente (l' "Option de Vente BEI"), en vertu de laquelle elle peut exiger de la Société qu'elle rachète tout ou partie des bons de souscription d'actions BEI alors exerçables mais non encore exercés. Le prix de rachat est égal à la juste valeur des bons de souscription d'actions BEI, sous réserve d'un plafond égal au montant total en principal déboursé par la BEI en vertu du contrat de financement au moment de l'exercice de l'option de vente, diminué de certains montants remboursés, tel que déterminé à la date d'exercice de l'Option de Vente BEI.

En outre, dans le cas d'une offre publique d'achat émanant d'un tiers ou d'une vente de toutes les actions en circulation de la Société à une personne ou à un groupe de personnes agissant de concert, la Société, sous réserve de certaines conditions, notamment la vente par certains actionnaires de toutes leurs actions et autres titres, aura le droit de racheter la totalité, et pas moins que la totalité, des bons de souscription d'actions BEI (l' "Option d'Achat"). Le prix de rachat sera égal à la plus grande des deux valeurs suivantes : (a) 0,3 fois le montant déboursé par la BEI en vertu du contrat de financement divisé par le nombre total de bons de souscription d'actions BEI émis (diminué du nombre de bons de souscription d'actions BEI précédemment exercés), et (b) la juste valeur des bons de souscription d'actions BEI.

La Société dispose d'un droit de préemption pour racheter tout bon de souscription d'actions BEI proposé à la vente à un tiers dans les mêmes conditions que l'offre de ce tiers, étant entendu que ce droit de préemption ne s'applique pas si la vente envisagée a lieu dans le cadre d'une offre publique d'achat lancée par un tiers.

Le contrat de financement et le contrat de bons de souscription d'actions BEI sont des contrats distincts car leur maturité est différente et car les bons de souscription d'actions sont transférables, sous réserve de certaines conditions. En conséquence, les bons de souscription sont comptabilisés séparément de l'emprunt auquel ils sont liés.

Les prêts des Tranche A, B et C, ainsi que les bons de souscription d'actions associés, sont comptabilisés séparément conformément à la norme IFRS 9. Le tirage des Tranches B et C ne peut être analysé comme une modification des contrats de prêt et de bons de souscription relatifs aux Tranches A ou B, puisque leur tirage a été soumis à des conditions supplémentaires, que les prêts et les bons de souscription d'actions correspondants présentent des échéances différentes et que le taux d'intérêt effectif applicable à chaque Tranche diffère et reflète les conditions de marché en vigueur à la date du tirage concerné.

Le prêt de 20 millions d'euros de la Tranche A est classé comme un passif financier évalué au coût amorti. Lors de sa comptabilisation initiale le 17 avril 2023, la valeur comptable de l'emprunt comprenait 0,3 million de dollars de coûts de transaction ainsi que la juste valeur des bons de souscription pour un montant de 5,3 millions de dollars (voir ci-dessous la section "Instruments dérivés"), ces bons de souscription faisant partie de la contrepartie accordée à la BEI. La valeur comptable initiale du prêt s'élevait à 16,2 millions de dollars. Par la suite, l'emprunt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 13,4%.

Le prêt de 15 millions d'euros de la Tranche B est classé comme un passif financier évalué au coût amorti. Lors de sa comptabilisation initiale le 25 janvier 2024, la valeur comptable de ce prêt comprenait la juste valeur des bons de souscription d'actions pour un montant de 3,5 millions de dollars (voir ci-dessous "Instruments dérivés"), ces bons de souscription faisant partie de la contrepartie accordée à la BEI. La valeur comptable initiale du prêt était de 12,8 millions de dollars. Par la suite, le prêt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 11,4%.

Le prêt de 5 millions d'euros de la Tranche C est classé comme un passif financier évalué au coût amorti. Lors de sa comptabilisation initiale le 18 décembre 2024, la valeur comptable de ce prêt comprenait la juste valeur des bons de souscription d'actions pour un montant de 0,8 million de dollars (voir ci-dessous "Instruments dérivés"), ces bons de souscription faisant partie de la contrepartie accordée à la BEI. La juste valeur initiale du prêt est de 4,5 millions de dollars. Par la suite, le prêt est évalué au coût amorti selon la méthode du le taux d'intérêt effectif, sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 8,85 %.

Instruments dérivés – Bons de souscription d'actions BEI

Les BSA émis à l'occasion des tirages des Tranches A, B et C sont comptabilisés en tant qu'instruments dérivés.

Au regard des conditions de l'option de vente de la BEI, nous considérons que l'option de vente et les bons de souscription d'actions pour chacune des tranches doivent être traités comme un seul et même instrument dérivé composé.

Au regard des termes et conditions de l'option d'achat de la Société, nous considérons qu'il est très peu probable que l'exercice de l'option d'achat ait lieu. En conséquence, l'option d'achat s'est vue attribuer une juste valeur de zéro au 31 décembre 2025 et au 30 septembre 2026.

Le critère du « fixe pour fixe » prévu par IAS 32, selon lequel un instrument dérivé ne peut être classé en capitaux propres que s'il est réglé par l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier, n'est pas respecté. En effet, les modalités de règlement peuvent conduire, lors de l'exercice de l'Option de Vente, à l'échange d'un nombre variable d'actions contre un montant variable. En conséquence, les BSA des Tranches A, B et C ainsi que l'Option de Vente associée ne sont pas classés en capitaux propres, mais en passif financier évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La juste valeur des bons de souscription des Tranches A, B et C, ainsi que l'Option de Vente attachée a été estimée en utilisant l'approche de valorisation de Longstaff-Schwartz. Ces instruments dérivés sont classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Cette approche est particulièrement appropriée pour estimer la juste valeur d'options de type américain (qui peuvent être exercées à tout moment entre la survenance d'un Evénement d'Exercice et leur date d'échéance), et qui comportent des modalités d'exercice complexes. En particulier, la BEI peut exercer les bons de souscription sur la base du prix au comptant de l'action Cellectis ou exercer l'Option de Vente sur la base du prix moyen des actions sur 90 jours.

La méthode de valorisation de Longstaff-Schwartz intègre également le cours de marché de l'action sous-jacente à la date de valorisation, la volatilité historique du cours de l'action de la société ainsi que la maturité contractuelle des instruments.

Les hypothèses et les résultats de l'évaluation des BSA de la Tranche A sont détaillés dans les tableaux suivants :

	Bons de souscription d'actions Tranche A
Date d'attribution *	17/04/2023
Date d'expiration	17/04/2043
Nombre d'options attribuées	2 779 188
Nombre d'actions exerçables par option	1
Prix d'exercice en euros	1,92
Méthode d'évaluation	Longstaff Schwartz

** Pour les besoins de l'évaluation, la date d'attribution correspond à la date de décaissement de la Tranche A, laquelle est définie contractuellement comme la date d'émission*

	Bons de souscription d'actions Tranche A		
	A la date du 17 avril 2023	A la date du 31 décembre 2025	A la date du 30 septembre 2026
Nombre d'options attribuées	2 779 188	2 779 188	2 779 188
Cours de l'action (en euros)	1,87	4,20	1,34
Durée de vie moyenne des options (en années)	20,00	17,30	16,55
Volatilité attendue	81,3%	89,7%	93,7%
Taux sans risque	2,85%	3,3%	3,7%
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Juste valeur par option (en euros par option)	1,73	3,84	1,23
Juste valeur en milliers de dollars	**5 280**	**12 546**	**3 871**

Nous avons conduit des analyses de sensibilité de la volatilité attendue. Comme les tableaux ci-dessous le montrent, la sensibilité de la juste valeur en fonction de la volatilité attendue est non significative :

A la date du 30 septembre 2026	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	3 977
Volatilité attendue	3 871
Volatilité attendue +5%	3 711

Les hypothèses et les résultats de l'évaluation des BSA de la Tranche B sont détaillés dans les tableaux suivants :

	Bons de souscription d'actions Tranche B
Date d'attribution *	25/01/2024
Date d'expiration	25/01/2044
Nombre d'options attribuées	1 460 053
Nombre d'actions exerçables par option	1
Prix d'exercice en euros	2,53
Méthode d'évaluation	Longstaff Schwartz

** Pour les besoins de l'évaluation, la date d'attribution correspond à la date de décaissement de la Tranche A, laquelle est définie contractuellement comme la date d'émission.*

	Bons de souscription d'actions Tranche B		
	A la date du 25 janvier 2024	A la date du 31 décembre 2025	A la date du 30 septembre 2026
Nombre d'options attribuées	1 460 053	1 460 053	1 460 053
Cours de l'action (en euros)	2,51	4,20	1,34
Durée de vie moyenne des options (en années)	20,00	18,09	17,34
Volatilité attendue	60,4%	89,7%	93,7%
Taux sans risque	2,7%	3,3%	3,7%
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Juste valeur par option (en euros par option)	2,22	3,89	1,19
Juste valeur en milliers de dollars	**3 534**	**6 679**	**1 969**

Nous avons effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité attendue. Comme le montrent les tableaux ci-dessous, la sensibilité de la juste valeur à la volatilité attendue n'est pas significative :

A la date du 30 septembre 2026	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	2 023
Volatilité attendue	1 969
Volatilité attendue +5%	1 892

Les hypothèses et les résultats de l'évaluation des BSA de la Tranche C sont détaillés dans les tableaux suivants :

	Bons de souscription d'actions Tranche C
Date d'attribution *	18/12/2024
Date d'expiration	18/12/2044
Nombre d'options attribuées	611 426
Nombre d'actions exerçables par option	1
Prix d'exercice en euros	1,70
Méthode d'évaluation	Longstaff Schwartz

**Pour les besoins de l'évaluation, la date d'attribution correspond à la date de décaissement de la Tranche C, laquelle est définie contractuellement comme la date d'émission.*

	Bons de souscription d'actions Tranche C		
	A la date du 18 décembre 2024	A la date du 31 décembre 2025	A la date du 30 septembre 2026
Nombre d'options attribuées	611 426	611 426	611 426
Cours de l'action (en euros)	1,56	4,20	1,34
Durée de vie moyenne des options (en années)	20,00	18,97	18,22
Volatilité attendue	45,3%	89,7%	93,7%
Taux sans risque	2,2%	3,3%	3,7%
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Juste valeur par option (en euros par option)	1,19	3,94	1,02
Juste valeur en milliers de dollars	**755**	**2 834**	**707**

Nous avons effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité attendue. Comme le montrent les tableaux ci-dessous, la sensibilité de la juste valeur à la volatilité attendue n'est pas significative :

A la date du 30 septembre 2026	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	749
Volatilité attendue	707
Volatilité attendue +5%	655

12.2 Échéances contractuelles restantes

A la date du 30 septembre 2026	**Total**	**< 1 an**	**1 à 5 ans**	**> 5 ans**
		en milliers de dollars		
Dettes de loyers	25 881	7 805	17 870	6 011
Dettes financières	76 533	7 711	80 388	13 693
Emprunts et dettes financières	**102 414**	**15 516**	**98 259**	**19 704**
Fournisseurs et comptes rattachés	16 903	16 903	-	-
Autres passifs courants	11 256	11 256	-	-
Total passifs financiers et dettes de loyers	**130 573**	**43 676**	**98 259**	**19 704**

A la date du 31 décembre 2025	**Total**	**< 1 an**	**1 à 5 ans**	**> 5 ans**
		en milliers de dollars		
Dettes de loyers	35 426	10 151	25 406	7 881
Dettes financières	84 472	10 722	79 206	34
Fournisseurs et comptes rattachés	17 277	17 277	-	-
Autres passifs courants	12 342	12 342	-	-
Total passifs financiers et dettes de loyers	**149 518**	**50 492**	**104 613**	**7 915**

Les échéances contractuelles restantes ci-dessus sont des montants non actualisés et incluent les intérêts futurs à payer.

Note 13. Autres passifs courants

	A la date du	
	31-déc-25	30-sept.-26
	en milliers de dollars	
TVA à payer	80	24
Provisions liées aux charges de personnel	10 766	9 419
Autres	1 496	1 813
Total autres passifs courants	**12 342**	**11 256**

Les provisions liées aux charges de personnel comprennent les congés payés, les charges sociales liées aux rémunérations ainsi que les primes annuelles à payer. Au 30 septembre 2026, elles comprennent également une charge à payer de 0,8 million de dollars au titre des indemnités de cessation d'emploi comptabilisées dans le cadre du plan de restructuration du Groupe (voir Note 18) dues aux salariés auxquels leur licenciement avait été notifié.

Note 14. Produits différés et passifs sur contrats

	A la date du	
	31-déc-25	30-sept.-26
	en milliers de dollars	
Revenus différés	96 803	90 371
Total produits différés et passifs sur contrats	**96 803**	**90 371**

Au 30 septembre 2026, les produits différés et passifs sur contrats comprennent 90,2 millions de dollars de produits constatés d'avance relatif à l'AZ JRCA, y compris les paiements initiaux reçus au titre de l' AII et de l' AIA.

La baisse de 6,4 millions de dollars des produits constatés d'avance entre le 31 décembre 2025 et le 30 septembre 2026 s'explique principalement par (i) la reconnaissance d'un chiffre d'affaires de 14,0 millions de dollars au cours des 9 mois clos le 30 septembre 2026, dont 6,6 millions de dollars étaient inclus dans les produits constatés d'avance à l'ouverture de l'exercice, et (ii) un effet de change de 3,2 millions de dollars, partiellement compensés par (iii) des contreparties additionnelles reçues des clients pour un montant de 10,7 millions de dollars.

Au 31 décembre 2025, les produits différés et passifs sur contrats incluaient 96,8 millions de dollars de produits constatés d'avance liés à l'AZ JRCA, incluant les paiements initiaux reçus au titre de l'AII et de l'AIA.

Le traitement comptable de l'AZ JRCA, de l'AII et de l'AIA est détaillé dans la Note 2.3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés "*Traitement comptable des transactions avec AstraZeneca"*.

Note 15. Évolution du capital social et de la prime d'émission

Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
		en milliers de dollars		en euros
Au 1er janvier 2025	**5 889**	**494 288**	**100 093 873**	**0.05**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	(62 999)	-	-
Exercice de bons et options de souscription d'actions, et acquisition d'actions gratuites	13	3	231 356	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	3 860	-	-
Autres mouvements	-	11	-	-
Au 30 septembre 2025	**5 902**	**435 162**	**100 325 229**	**0.05**
Au 1er janvier 2026	**5 903**	**437 445**	**100 339 441**	**0.05**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	(69 847)		
Exercice de bons et options de souscription d'actions, et acquisition d'actions gratuites	23	248	391 665	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	5 815	-	-
Au 30 septembre 2026	**5 926**	**373 661**	**100 731 106**	**0.05**

Évolution du capital au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026

(1) Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026, 391 665 actions ordinaires ont été émises au bénéfice des employés de Cellectis dans le cadre de plans d'actions gratuites ayant satisfait aux conditions d'acquisition définitive et d'exercices d'options de souscription d'actions.

Note 16. Paiements fondés sur des actions

Détail des attributions d'actions Cellectis

Les détenteurs d'options et de bons de souscription d'actions de Cellectis ont le droit d'exercer leurs options et leurs bons de souscription d'actions pour acheter des actions ordinaires de Cellectis à un prix d'exercice fixe établi à la date d'attribution de ces options et bons pendant la durée de vie contractuelle de ces instruments.

Pour les options et les bons de souscription d'actions, nous estimons leur juste valeur à la date d'attribution, ou à une autre date d'évaluation le cas échéant, à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes. Ce modèle nécessite de formuler des hypothèses subjectives, notamment la volatilité attendue du cours de l'action Cellectis, la durée de vie attendue des instruments, le taux de rendement des dividendes et le taux de caducité attendu.

Nous estimons la volatilité attendue du cours de nos actions sur la base des cours de clôture historiques des actions ordinaires de Cellectis sur une période correspondant à la durée de vie attendue des options et bons. La durée de vie attendue représente la période pendant laquelle les instruments sont susceptibles de rester en circulation et est déterminée selon la méthode simplifiée. Le taux sans risque est évalué à partir des taux d'intérêt des obligations de l'État français dont les échéances sont similaires à la durée de vie attendue des options et bons. Nous n'avons jamais déclaré ni payé de dividendes et n'envisageons actuellement pas d'en verser dans un avenir prévisible. Par conséquent, un taux de rendement attendu des dividendes nul a été retenu pour déterminer la juste valeur des options et bons attribués.

Les options de souscription d'actions et les bons de souscription peuvent être attribués avec un prix d'exercice égal ou supérieur à la juste valeur des actions ordinaires de Cellectis à la date d'attribution et sont généralement acquis sur une période de quatre ans. Les options et bons de souscription d'actions expirent généralement dans les dix ans suivant la date d'attribution.

Options de souscription d'actions

Les justes valeurs moyennes pondérées des options de souscription d'actions attribuées et les hypothèses utilisées pour le modèle Black-Scholes d'évaluation des options étaient les suivantes pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2026 :

	Pour la période de 9 mois close le 30 septembre	
	2025	**2026**
Juste valeur moyenne pondérée des options	0,87€	2,02€
Hypothèses :		
Taux sans risque	2,78% - 2,95%	2,92% - 3,24%
Nombre d'actions exerçables par option	1	1
Prix d'exercice	1,26€ - 1,56€	3,12€ - 3,49€
Valeur de l'action à la date d'attribution	1,26€ - 1,52€	2,97€ - 3,38€
Volatilité attendue	65,0%- 65,9%	71,3%- 71,9%
Durée de vie moyenne attendue (en années)	5,93 - 6,12	5,93 - 6,17
Conditions d'acquisition	Présence et Performance	Présence et Performance
Période d'acquisition	Progressive	Progressive

Les options de souscription d'actions attribuées à nos dirigeants exécutifs et au président du conseil d'administration sont soumises à des conditions de performance non liées au marché, reposant sur une combinaison d'objectifs financiers, cliniques et liés à la fabrication de nos produits.

Suivi des options de souscription d'actions :

	Nombre d'options en circulation	**Prix d'exercice moyen pondéré par action (en €)**	**Durée de vie moyenne contractuelle restante (ans)**
Au 1er janvier 2025	**12 519 294**	**16,16**	**4,6**
Attribuées	6 194 033	1,45	-
Exercées	-	-	-
Annulées	(2 745 733)	31,97	-
Au 30 septembre 2025	**15 967 594**	**7,73**	**6,6**
Au 1er janvier 2026	**16 040 242**	**7,71**	**6,4**
Attribuées	5 428 363	3,34	-
Exercées	(144 706)	1,52	-
Annulées	(2 090 125)	15,25	-
Au 30 septembre 2026	**19 233 774**	**5,70**	**7,0**

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux options de souscriptions d'actions de Cellectis était de 5,8 millions de dollars et 3,5 millions de dollars pour les périodes de neuf mois closes respectivement clos les 30 septembre 2026 et 2025.

Le 29 janvier 2026, le Conseil d'administration a attribué 3 116 913 options de souscription d'actions aux cadres dirigeants de la société et au président du conseil d'administration. Ces options seront acquises sur une période de trois ans sous réserve de conditions de présence et de performance non liées au marché. À la même date, le conseil d'administration a également attribué 47 500 options de souscription d'actions à des salariés non dirigeants. Ces options seront acquises sur une période de quatre ans sous réserve de conditions de présence.

Le 19 mars 2026, le conseil d'administration a attribué 2 233 950 options de souscription d'actions aux employés non-cadres dirigeants de la société. Ces options seront acquises sur une période de quatre ans sous réserve de conditions de présence.

Le 11 mai 2026, le conseil d'administration a attribué 30 000 options de souscription d'actions aux employés non-cadres dirigeants de la société. Ces options seront acquises sur une période de quatre ans sous réserve de conditions de présence.

Au 30 septembre 2026, un total de 9 238 031 options de souscription d'actions étaient exerçables à un prix moyen pondéré de 9,12 euros.

Au 30 septembre 2025, un total de 7 468 235 options de souscription d'actions étaient exerçables à un prix moyen pondéré de 14,53 euros.

Bons de souscription d'actions

Aucun bon de souscription d'actions n'a été accordé au cours les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2026 et 2025.

Suivi des bons de souscription d'actions des non-salariés :

	Nombre de bons en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré par action (en €)	Durée de vie moyenne contractuelle restante (ans)
Au 1er janvier 2025	**338 875**	**26,69**	**1,4**
Attribués	75 000	2,59	-
Exercés	-	-	-
Annulés	(244 375)	27,91	-
Au 30 septembre 2025	**169 500**	**14,25**	**5,1**
Au 1er janvier 2026	**169 500**	**14,25**	**4,8**
Attribués	-	-	-
Exercés	-	-	-
Annulés	(26 500)	27,37	-
Au 30 septembre 2026	**143 000**	**11,82**	**4,9**

Au 30 septembre 2026, un total de 105 500 bons de souscription d'actions étaient exerçables à un prix d'exercice moyen pondéré de 15,11 euros.

Au 30 septembre 2025, un total de 94 500 bons de souscription d'actions étaient exerçables à un prix d'exercice moyen pondéré de 23,51 euros.

Actions gratuites

Les actions gratuites attribuées depuis 2021 sont soumises à une période d'acquisition de trois ans pour tous les employés, basée sur des conditions de service. Les actions gratuites attribuées aux dirigeants sont également soumises à des conditions de performance non liées au marché, portant sur des critères financiers, cliniques et liés à la fabrication de nos produits.

Suivi des actions gratuites :

	Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution (en €)
En cours d'acquisition au 1er janvier 2025	**509 295**	**2,84**
Attribuées	-	-
Acquises	(231 356)	2,63
Annulées	(17 551)	2,93
En cours d'acquisition au 30 septembre 2025	**260 388**	**3,01**
En cours d'acquisition au 1er janvier 2026	**251 946**	**3,02**
Attribuées	-	-
Acquises	(246 749)	3,02
Annulées	(5 197)	3,02
En cours d'acquisition au 30 septembre 2026	**-**	**-**

La juste valeur des actions gratuites est déterminée sur la base du cours de clôture de nos actions ordinaires à la date d'attribution. Nous n'avons jamais déclaré ni versé de dividendes et n'envisageons pas de le faire dans un futur proche. En conséquence, un taux de rendement attendu des dividendes nul a été retenu pour déterminer la juste valeur des actions attribuées.

La charge de rémunération fondée sur des actions liée aux attributions d'actions gratuites de Cellectis était de 0,0 million de dollars et de 0,3 million de dollars pour les périodes de neuf mois respectivement closes les 30 septembre 2026 et 2025.

Note 17. Résultat par action

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2025	2026
Résultat net attribuable aux actionnaires de Cellectis (en milliers de dollars)	(41 275)	(101 058)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	100 262 948	100 629 644
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Cellectis (en dollars)		
Résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires de Cellectis (en dollars par action)	(0,41)	(1,00)

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2026 et 2025, les actions ordinaires potentielles dilutives ont été exclues du calcul de la perte nette diluée par action, leur effet étant antidilutif. Ces instruments comprennent les options sur actions et les bons de souscription d'actions attribués aux salariés et aux administrateurs (voir Note 16), ainsi que les bons de souscription d'actions (« BSA ») en circulation attribués à la BEI (voir Note 12).

	Pour le trimestre clos le 30 septembre,	
	2025	2026
Résultat net attribuable aux actionnaires de Cellectis (en milliers de dollars)	589	(61 474)
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat par action de base	100 325 229	100 712 173
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat dilué par action	101 708 538	100 712 173
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Cellectis (en dollars)		
Résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires de Cellectis (en dollars par action)	0,01	(0,61)

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2026, les instruments potentiellement dilutifs ont été exclus du calcul de la perte nette diluée par action, leur effet étant antidilutif. Ces instruments comprennent les options sur actions et les bons de souscription d'actions attribués aux salariés et aux administrateurs (voir Note 16), ainsi que les bons de souscription d'actions (« BSA ») en circulation attribués à la BEI (voir Note 12).

Pour la trimestre clos le 30 septembre 2025, les actions potentielles ont été prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action conformément à la méthode du rachat d'actions prévue par IAS 33. Les produits qui seraient perçus en cas d'exercice des droits attachés aux instruments dilutifs sont réputés être affectés au rachat d'actions au cours moyen de marché de la période. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total d'actions qui résulterait de l'exercice de ces droits.

Note 18. Provisions

	01/01/2026	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Elément du résultat global	30/09/2026
			en milliers de dollars			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 329	97	(83)	-	(86)	1 258
Provisions pour litiges liés au personnel	360	6 194	(39)	-	(148)	6 367
Provisions pour litiges commerciaux	625	-	-	-	(21)	604
Autres provisions pour charges	183	1 926	(181)	-	(45)	1 883
Total	**2 498**	**8 217**	**(303)**	**-**	**(300)**	**10 112**
Non courant	1 329	97	(83)	-	(86)	1 258
Courant	1 169	8 120	(220)	-	(214)	8 855

i. Transformation stratégique

Les principales variations des provisions au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026 sont liées aux incidences de la transformation stratégique annoncée en septembre 2026 (voir Note 1). Elles comprennent la comptabilisation de provisions au titre :

- des indemnités de cessation d'emploi, pour un montant de 6,1 millions de dollars, dans le cadre du plan de restructuration du Groupe aux États-Unis et en France. Le réalignement du modèle opérationnel de la Société est en cours. Dans le cadre de ce plan, la Société prévoit actuellement une réduction significative de ses effectifs mondiaux au cours des exercices 2026 et 2027, sous réserve du respect des dispositions applicables du droit du travail et de l'achèvement de la procédure de consultation des instances représentatives du personnel compétentes en France ;
- des activités de clôture liées aux programmes lasme-cel et eti-cel, pour un montant de 1,0 million de dollars, dont le

règlement devrait intervenir au cours des exercices 2026 et 2027 ; et

- des coûts estimés de remise en état de certains locaux pris à bail dans leur état d'origine, à la suite d'une réévaluation de leur utilisation attendue et conformément aux obligations prévues par les contrats de location, pour un montant de 0,9 million de dollars. Les sorties de trésorerie correspondantes devraient intervenir au cours de l'exercice 2027. Les principales incertitudes concernent l'étendue des travaux de remise en état qui seront finalement exigés par les bailleurs ainsi que le coût de ces travaux. L'estimation a été établie sur la base des informations disponibles au 30 septembre 2026, notamment des coûts de marché estimés des travaux de remise en état requis.

ii. Litiges

Le 26 septembre 2025, Factor Bioscience a déposé une plainte devant le Tribunal fédéral des États-Unis pour le district du Delaware à l'encontre de Cellectis S.A., Cellectis, Inc., AstraZeneca Ireland Limited et AstraZeneca Holdings B.V., alléguant que la technologie d'édition génomique de Cellectis fondée sur TALEN porterait atteinte à trois brevets américains détenus par Factor. Compte tenu du stade précoce de la procédure, de notre conviction que nous disposons de moyens de défense fondés et de notre intention de défendre vigoureusement nos intérêts dans le cadre de cette action, aucun passif n'a été comptabilisé dans l'état intermédiaire condensé de la situation financière consolidée de la Société au 30 septembre 2026.

Le 20 avril 2026, Life Technologies Corporation (« LTC »), filiale de Thermo Fisher Scientific Inc. (« TFS »), a prétendu résilier les contrats de licence conclus en 2014 entre LTC et Cellectis, qui accordent à Cellectis des droits non exclusifs au titre de certains brevets, à savoir la Halle Patent Therapeutic License, la Halle Patent Research License et la GeneArt and Seamless Cloning Patent Therapeutic License (les « Contrats LTC »). Cette prétendue résiliation fait suite aux allégations de TFS selon lesquelles nous n'aurions pas respecté nos obligations au titre des Contrats LTC, comme indiqué précédemment. Simultanément, LTC a engagé une procédure d'arbitrage devant l'American Arbitration Association, désignant Cellectis S.A. et Cellectis Bioresearch, Inc. en qualité de défenderesses. Dans sa demande d'arbitrage, LTC allègue que Cellectis a manqué à ses obligations au titre des Contrats LTC en sous-évaluant les redevances dues au titre de sous-licences et, plus généralement, en ne respectant pas ses obligations au titre desdits contrats. Nous considérons que cette résiliation est invalide et que les prétentions formulées par LTC dans le cadre de cette procédure d'arbitrage sont dénuées de fondement. Compte tenu du stade précoce de la procédure, de notre conviction que nous disposons de moyens de défense fondés et de notre intention de défendre vigoureusement nos intérêts dans le cadre de cette action, aucun passif n'a été comptabilisé dans l'état intermédiaire condensé de la situation financière consolidée de la Société au 30 septembre 2026.

Le 9 septembre 2026, NGCRE Investment VIII, LLC (« NGCRE »), propriétaire des locaux situés à Roseville, dans le Minnesota, loués par Cibus (anciennement Calyxt, Inc., une ancienne filiale de Cellectis S.A.), a déposé une plainte à l'encontre de Cibus US LLC et Cibus Global LLC (ensemble, les « Entités Cibus ») ainsi que de Cellectis, à la suite du non-paiement des loyers dus au titre du contrat de location à compter du 1er septembre 2026. NGCRE allègue que les Entités Cibus ont manqué à leurs obligations contractuelles en ne réglant pas les loyers et autres montants dus au titre du contrat de location des locaux de Roseville, dans le Minnesota, et que Cellectis a manqué à ses obligations au titre de la garantie donnée dans le cadre du contrat de location garantissant ces engagements.

NGCRE demande (i) qu'il soit judiciairement constaté que les Entités Cibus et Cellectis sont respectivement en défaut au titre du contrat de location et de la garantie, (ii) la condamnation solidaire de chacune des Entités Cibus et de Cellectis au paiement de l'ensemble des montants dus depuis le 1er septembre 2026, et (iii) toute autre mesure que le Tribunal jugera juste et équitable. Cellectis a formé une demande reconventionnelle à l'encontre des Entités Cibus et a également formulé des demandes croisées à l'encontre de Cibus Inc. pour manquement à leurs obligations au titre de l'Indemnity Agreement et du Voting Agreement. Voir Note 12, « Passifs financiers ».

Note 19. Engagement hors bilan

A la date du 30-sept.-26	Total	Moins d'un an	1 – 3 ans	3 – 5 ans	Plus de 5 ans
			en milliers de dollars		
Contrats de licence IT	2 116	1 139	977	-	-
Total des engagements hors bilan	**2 116**	**1 139**	**977**	**-**	**-**

Au 31 décembre 2025	Total	Moins d'un an	1 – 3 ans	3 – 5 ans	Plus de 5 ans
			en milliers de dollars		
Contrats de licence IT	2 812	1 081	1 731	-	-
Total des engagements hors bilan	**2 812**	**1 081**	**1 731**	**-**	**-**

Engagements au titre des contrats de licence informatique

Nous avons conclu des accords de services d'informatique en nuage (« cloud computing ») qui sont comptabilisés comme des contrats de services. Dans le cadre de ces accords, nous sommes tenus de payer des redevances fixes trimestrielles déterminées en fonction du nombre de licences utilisateurs actives.

Obligations au titre des contrats de licence et des accords de collaboration

Nous avons également conclu des accords en vertu desquels nous sommes tenus de verser des redevances et des paiements d'étape en fonction de la réalisation d'événements futurs qui présentent un degré élevé d'incertitude. Ces montants ne sont donc pas inclus dans le tableau ci-dessus.

Note 20. Parties liées et autres actionnaires significatifs

Transaction avec les parties liées exerçant une influence significative sur le Groupe

Au cours des neuf mois clos les 30 septembre 2026 et 2025, le Groupe a réalisé des transactions avec AstraZeneca qui est également actionnaire avec une influence significative sur notre Groupe. Ces transactions sont décrites dans les notes 2.3 et 4.1.

Le solde des transactions avec AstraZeneca dans notre bilan consolidé sont les suivants au 30 septembre 2026 et au 31 décembre 2025 :

En milliers de dollars	AstraZeneca	
ACTIF	31 décembre 2025	30 septembre 2026
Total actifs non courants	**-**	**-**
Clients et comptes rattachés	12 786	3 305
Total actifs courants	**12 786**	**3 305**
TOTAL DE L'ACTIF	**12 786**	**3 305**
PASSIF		-
Total passifs non courants	**-**	**-**
Produits différés et passifs sur contrats	96 766	90 199
Total passifs courants	**96 766**	**90 199**
TOTAL DU PASSIF	**96 766**	**90 199**

Transactions avec les autres actionnaires significatifs

Bpifrance, qui est actionnaire de Cellectis n'exerçant pas d'influence notable sur le groupe, a participé à un consortium bancaire qui a accordé à Cellectis un prêt garanti par l'État (ou "PGE"). Au cours des neuf premiers mois 2026, nous avons effectué des paiements de 1,1 million d'euros (1,3 million de dollars) en principal et intérêts à BPI dans le cadre du prêt PGE.

Nous avons également conclu les accords suivants avec Bpifrance :

- Un financement de 80 % de notre créance fiscale liée au Crédit d'Impôt Recherche ("CIR") au titre de l'année 2022. Conformément à cet accord, Bpifrance a avancé 5,3 millions d'euros en août 2023. L'accord a ensuite été modifié pour prolonger l'échéance au 15 octobre 2026. Nous avons effectué des paiements d'intérêts de 0,2 million de dollars au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2026.
- Une subvention et une avance remboursable visant à financer partiellement un programme de R&D lié à éti-cel d'un montant allant jusqu'à 6,4 millions d'euros sous réserve de conditions spécifiques (voir Note 12). Au cours des neuf

premiers mois clos le 30 septembre 2026, Cellectis n'a payé ni principal ni intérêts en lien avec cette avance. Les intérêts courus sur la période s'élèvent à 0,2 million d'euros (0,3 million de dollars).

Les soldes des transactions avec Bpifrance dans notre bilan consolidé sont les suivants :

En milliers de dollars	BPI	
ACTIF	**31 décembre 2025**	**30 septembre 2026**
Total actifs non courants	**-**	**-**
Total actifs courants	**-**	**-**
TOTAL DE L'ACTIF	**-**	**-**
PASSIF	**-**	**-**
Emprunts et dettes financières non courants	4 042	4 298
Total passifs non courants	**4 042**	**4 298**
Emprunts et dettes financières courants	7 555	6 019
Total passifs courants	**7 555**	**6 019**
TOTAL DU PASSIF	**11 597**	**10 316**

Note 21. Événements postérieurs à la clôture

Néant

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

À la suite de notre réorientation stratégique, annoncée le 14 septembre 2026, nous sommes une société spécialisée dans l'édition génomique *in vivo*, axée sur le développement de traitements à effet durable contre les maladies chroniques. Nous utilisons nos technologies d'édition génomique pour développer des candidats-médicaments de thérapie génique dans le domaine des dyslipidémies, qui correspondent à des concentrations anormales de lipides circulant dans le sang, notamment l'hypertriglycéridémie sévère (sHTG) et l'hypercholestérolémie sévère.

Nous avons obtenu des résultats précliniques prometteurs de preuve de concept pour nos principaux programmes candidats, .HEAL-101 et .HEAL-201. .HEAL-101 est un candidat-médicament d'édition de base *in vivo* ciblant APOC3 pour le traitement de l'hypertriglycéridémie sévère, tandis que .HEAL-201 est un candidat-médicament d'édition épigénétique *in vivo* ciblant PCSK9 pour le traitement de l'hypercholestérolémie sévère.

Les compétences clés de Cellectis couvrent l'édition par nucléases, l'édition de base, l'édition épigénétique et la régulation transcriptionnelle. Alors que la plupart des sociétés spécialisées dans l'édition génomique se concentrent sur une seule modalité d'édition, la vaste boîte à outils d'édition génomique développée par Cellectis depuis plus de vingt-cinq ans permet de combiner différentes cibles thérapeutiques en ayant recours à plusieurs modalités d'édition génomique.

Nous utilisons nos technologies d'édition génomique pour développer des candidats-médicaments de thérapie génique dans le domaine des dyslipidémies, notamment l'hypertriglycéridémie sévère (sHTG) et l'hypercholestérolémie sévère. L'importance relative que nous accordons à nos différents programmes et candidats-médicaments peut évoluer au fil du temps en fonction de divers facteurs.

Nous exerçons nos activités au sein d'un secteur opérationnel unique, Thérapeutique. Notre secteur Thérapeutique est consacré au développement de produits de thérapie génique.

Nous ne disposons actuellement d'aucun produit thérapeutique autorisé à la commercialisation et n'avons généré aucun chiffre d'affaires provenant de la vente de produits thérapeutiques.

À la date du présent Rapport, nous poursuivons le développement de deux candidats-médicaments propriétaires au stade préclinique dans le domaine des dyslipidémies : .HEAL-101 et .HEAL-201.

Actualités des programmes en partenariat

- **Servier : CAR-T anti-CD19 (cema-cel)**

Allogene Therapeutics, Inc. (« Allogene »), sous-licencié de Servier, poursuit l'avancement de son essai ALPHA3, qui est mené sous la forme d'une étude randomisée comportant deux bras, comparant cema-cel après une lymphodéplétion standard par FC à une simple observation, qui constitue actuellement le standard de soins. L'étude devrait inclure environ 220 patients MRD-positifs randomisés.

Allogene a indiqué prévoir de communiquer la prochaine mise à jour clinique relative à ALPHA3 à la mi-2027, d'achever le recrutement de la partie randomisée de l'étude ALPHA3 portant sur les patients MRD-positifs d'ici fin 2027, et de réaliser l'analyse principale de la survie sans événement (EFS) à la mi-2028. Toutefois, le calendrier et l'étendue de la mise à jour clinique prévue par Allogene à la mi-2027 dépendront des données disponibles, des retours de la FDA, des recommandations du comité indépendant de surveillance des données et de la sécurité (Data and Safety Monitoring Board, DSMB), ainsi que de considérations liées à la préservation de l'intégrité de l'essai clinique en cours.

- **Allogene : CAR-T anti-CD70**

En juillet 2026, Allogene a annoncé la publication dans le Journal of Clinical Oncology des données complètes de Phase 1 de

l'étude TRAVERSE évaluant ALLO-316 dans le carcinome à cellules rénales (RCC) avancé ou métastatique. Allogene a annoncé qu'ALLO-316 avait atteint un taux de réponse confirmée de 31 %, avec le schéma thérapeutique recommandé pour la Phase 2, chez les patients atteints d'un carcinome à cellules rénales de stade IV présentant une expression élevée de CD70, et que le profil de tolérance était gérable, grâce à des stratégies proactives de diagnostic et de prise en charge permettant d'atténuer efficacement l'IEC-HS.

Les produits expérimentaux CAR-T allogéniques en oncologie d'Allogene utilisent les technologies de Cellectis. Le programme anti-CD70 fait l'objet d'une licence exclusive accordée par Cellectis à Allogene, et Allogene détient les droits mondiaux de développement et de commercialisation de ce programme.

- **Iovance**

En novembre 2026, Iovance a annoncé qu'un essai de Phase 1/2 évaluant IOV-4001, une thérapie par TIL (lymphocytes infiltrant la tumeur) avec inactivation de PD-1, était en cours de recrutement de patients atteints d'un mélanome métastatique précédemment traité ou d'un cancer bronchique non à petites cellules métastatique non épidermoïde (mNSCLC). IOV-4001 est conçu pour résister aux signaux inhibiteurs et renforcer la capacité des thérapies par TIL à combattre et détruire les cellules cancéreuses au sein du microenvironnement tumoral (TME).

- **AstraZeneca**

Les activités se poursuivent dans le cadre de l'Accord conjoint de recherche et de collaboration avec AstraZeneca, qui s'appuie sur l'expertise de Cellectis en matière d'édition génomique et sur ses capacités de production afin de développer jusqu'à 10 nouveaux produits de thérapie cellulaire et génique destinés à répondre à des domaines présentant d'importants besoins médicaux non satisfaits, notamment en oncologie, en immunologie et dans les maladies génétiques rares.

Pour une présentation de nos besoins en capitaux nécessaires à nos activités et de nos sources de financement, veuillez vous reporter à la section « Liquidités et ressources en capital » ci-dessous.

Événements marquants de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026

- **Transition vers une société d'édition génomique in vivo**

Le 14 septembre 2026, nous avons annoncé que, le 11 septembre 2026, le Conseil d'administration avait approuvé une réorientation stratégique visant à faire de Cellectis une société d'édition génomique *in vivo*, axée sur le développement de traitements à effet durable contre les maladies chroniques.

Cette réorientation répondait à d'importantes évolutions du paysage thérapeutique et commercial. En 2026, l'environnement commercial et clinique de la leucémie aiguë lymphoblastique à cellules B (B-ALL) et du lymphome non hodgkinien (NHL) a connu des changements significatifs. Les progrès continus, et récemment accélérés, des schémas thérapeutiques de première ligne ont permis de réduire les taux de rechute, diminuant ainsi le nombre de patients évoluant vers des lignes de traitement ultérieures. Parallèlement, l'émergence rapide des anticorps bispécifiques et des approches CAR-T *in vivo* a intensifié la concurrence dans les traitements de deuxième et troisième lignes. Ensemble, ces évolutions ont réduit la population de patients éligibles à lasme-cel et eti-cel, entraînant un ralentissement du recrutement, un parcours de développement potentiellement plus long et plus coûteux et, par conséquent, un report du calendrier potentiel d'enregistrement. Nous estimons que ces tendances devraient se poursuivre et restreindre davantage le potentiel commercial de ces deux candidats-médicaments.

À l'issue d'une évaluation approfondie de l'évolution du paysage thérapeutique et d'une revue stratégique, la Société a déterminé que l'utilisation la plus efficace de ses ressources financières et opérationnelles consistait à concentrer ses efforts sur ses actifs d'édition génomique *in vivo* les plus prometteurs et à en accélérer le développement. Cellectis a donc décidé de mettre fin au développement de lasme-cel et d'eti-cel, tout en recherchant des opportunités de partenariats stratégiques afin d'en maximiser la valeur.

La Société réaligne son organisation et ses ressources afin de se concentrer sur son portefeuille de programmes d'édition génomique *in vivo* et de soutenir ses partenariats existants dans le domaine de la thérapie cellulaire avec AstraZeneca, Allogene, Servier et Iovance. L'ensemble de ces mesures vise à prolonger l'horizon de trésorerie de la Société.

Le réalignement du modèle opérationnel de la Société est en cours. Dans le cadre de cette initiative, la Société prévoit actuellement une réduction de ses effectifs mondiaux pouvant aller jusqu'au 70 % par rapport à leur niveau antérieur à la transition, au cours des exercices 2026 et 2027, sous réserve de l'achèvement du processus de consultation des instances représentatives du personnel en France et du respect des exigences applicables en matière de droit du travail français et américain. Lorsque ce réalignement aura été intégralement mis en œuvre conformément au plan prévu, la Société estime que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie existants, ainsi que ses dépôts bancaires à terme, seront suffisants pour financer ses activités jusqu'au cours du second semestre 2028, lui procurant ainsi la flexibilité financière nécessaire pour faire progresser son portefeuille de programmes d'édition génomique *in vivo* jusqu'à des étapes clés de leur développement.

- **.HEAL-101**

L'hypertriglycéridémie sévère (sHTG) demeure un besoin médical non satisfait important. Les patients qui en sont atteints présentent un risque élevé de pancréatite aiguë, un risque accru de maladies cardiovasculaires et disposent d'options thérapeutiques limitées. .HEAL-101 est développé pour les patients atteints de sHTG à haut risque, notamment ceux présentant des taux de triglycérides ≥ 880 mg/dL, ou ≥ 500 mg/dL avec des antécédents de pancréatite aiguë, ce qui représente une population cible estimée à environ 1 à 2 millions de patients aux États-Unis et en Europe.

.HEAL-101 cible le gène humain APOC3, une cible bien validée dans la sHTG, au moyen d'un éditeur de bases TALE spécifique du gène APOC3 (« APOC3 TALEB »), formulé dans des nanoparticules lipidiques (LNP).

Les données précliniques élargies, présentées sous forme de poster lors du congrès 2026 de l'European Society of Gene and Cell Therapy (ESGCT), confirment le potentiel de .HEAL-101 à éditer APOC3 de manière efficace et spécifique après une administration unique :

- *In vitro* : édition moyenne d'APOC3 d'environ 90 % dans une lignée cellulaire hépatique humaine, sans cassure double brin de l'ADN au site cible.
- *In vivo* : dans un modèle murin normolipidémique à foie humanisé, une dose intraveineuse unique de .HEAL-101 (ARNm formulé en LNP) a édité le gène humain APOC3 avec un taux moyen d'environ 65 %, et jusqu'à 70 %.
- Modèle de la maladie : dans un modèle murin transgénique hypertriglycéridémique exprimant APOC3 humain, .HEAL-101 a réduit APOC3 de 67 % ± 12 % et les triglycérides de 75 % ± 11 % (moyenne ± écart-type).
- Activité limitée au foie : l'édition a été détectée dans le foie, sans activité significative dans les autres tissus analysés.

L'initiation de l'essai de phase 1 à l'initiative de l'investigateur (IIT) en Chine est dans les temps, avec des premières données cliniques préliminaires attendues au second semestre 2027.

- **.HEAL-201**

L'hypercholestérolémie sévère demeure un facteur majeur de maladies cardiovasculaires athéroscléreuses, de nombreux patients à haut risque continuant de présenter des taux élevés de cholestérol des lipoprotéines de basse densité (LDL-C) malgré les traitements actuellement disponibles. Ce fardeau est particulièrement important chez les patients jeunes à haut risque présentant des formes génétiques sévères d'hypercholestérolémie ainsi que chez ceux atteints de maladies cardiovasculaires précoces, représentant une population estimée à 1 à 2 millions de patients aux États-Unis et en Europe. .HEAL-201 est développé afin de répondre aux besoins de ces populations de patients à haut risque.

.HEAL-201 cible le gène humain PCSK9, une cible bien validée dans l'hypercholestérolémie sévère, au moyen d'un modulateur épigénétique TALE spécifique du promoteur de PCSK9 (« PCSK9 TALEM »), formulé dans des LNP, pour le traitement de l'hypercholestérolémie sévère.

Les données précliniques confirment le potentiel de .HEAL-201 à inhiber durablement l'expression de PCSK9 sans modifier la séquence de l'ADN :

- *In vitro* : dans une lignée cellulaire hépatique humaine, l'ARNm du modulateur épigénétique TALE (TALEM) ciblant PCSK9 a permis une édition épigénétique élevée au site cible (moyenne > 90 %). Il en a résulté une réduction profonde et stable des transcrits de PCSK9 et de sa sécrétion, sans modification hors cible de l'expression des gènes ou des protéines.
- *In vivo* : l'injection intraveineuse de l'ARNm de TALEM ciblant PCSK9, formulé en LNP, a réduit les taux plasmatiques moyens de PCSK9 de plus de 90 % dans un modèle murin à foie humanisé.

Cellectis prévoit de lancer un essai de phase 1 IIT en Chine, avec des premières données cliniques préliminaires attendues au premier semestre 2028.

- **Programmes historiques : BALLI-01 (lasme-cel) et NATHALI-01 (eti-cel)**

Comme indiqué ci-dessus, en septembre 2026, Cellectis a annoncé qu'à l'issue d'une évaluation approfondie de l'évolution du paysage thérapeutique et d'une revue stratégique, elle avait déterminé que l'utilisation la plus efficace de ses ressources financières et opérationnelles consistait à concentrer ses efforts sur ses actifs d'édition génomique in vivo les plus prometteurs et à en accélérer le développement. Cellectis met donc fin au développement de lasme-cel et d'eti-cel, tout en recherchant des opportunités de partenariats stratégiques afin d'en maximiser la valeur.

Événements importants postérieurs au 30 septembre 2026

Aucun.

Aperçu des opérations financières :

Nous avons subi des pertes nettes presque chaque année depuis notre création. La quasi-totalité de nos pertes nettes opérationnelles découle des coûts engagés dans le cadre de nos programmes de développement et des frais administratifs et commerciaux associés à nos activités. Alors que nous poursuivons nos programmes intensifs de recherche et de développement, nous prévoyons de continuer à engager des dépenses importantes et de subir à nouveau des pertes d'exploitation au cours de périodes futures.

De nombreux facteurs influencent le niveau de nos dépenses anticipées, notamment :

- la progression de nos candidats-médicaments précliniques .HEAL-101 et .HEAL-201, y compris leur passage au stade des études cliniques ;
- la poursuite de nos activités de recherche et développement portant sur nos candidats-médicaments de thérapie génique et sur tout éventuel futur candidat-médicament;
- les efforts déployés afin de remplir nos obligations au titre des programmes faisant l'objet de partenariats avec nos licenciés et, plus généralement, de soutenir ces programmes ;

- la maintenance de nos installations de fabrication à Paris (France) et à Raleigh (Caroline du Nord, États-Unis), la poursuite de la production dans nos installations de fabrication internes et les changements ou ajouts d'autres fabricants ou fournisseurs de matériaux biologiques pour soutenir nos capacités de fabrication internes ;
- le potentiel établissement d'une infrastructure de vente, de marketing et de distribution pour commercialiser tout produit pour lequel nous pourrions obtenir une autorisation de commercialisation ;
- la poursuite des activités de recherche et développement à travers l'ensemble de nos programmes afin d'identifier et de valider des produits candidats supplémentaires ;
- la potentielle acquisition ou concession de sous-licences d'autres produits candidats, technologies ou matériel biologique ;
- les éventuels paiements d'étapes ou autres paiements susceptibles d'être dus au titre de tout accord de licence ;
- la maintenance, la protection et le développement de notre portefeuille de propriété intellectuelle ;
- nos efforts visant à attirer et retenir du personnel qualifié nouveau et existant ;
- les dépenses liées à la mise en œuvre de notre réorientation stratégique et au réalignement associé de notre organisation et de nos ressources ;
- la possibilité que nous subissions des retards ou rencontrions des problèmes avec l'un des éléments ci-dessus.

Nous ne prévoyons pas de générer de revenus significatifs provenant de la vente de nos candidats-médicaments thérapeutiques, à moins que, et jusqu'à ce que, nous menions à bien le développement d'un ou de plusieurs de nos candidats-médicaments et obtenions les autorisations de mise sur le marché correspondantes, ce qui, selon nos prévisions, prendra plusieurs années et demeure soumis à d'importantes incertitudes. Par conséquent, nous prévoyons de devoir lever des capitaux supplémentaires avant l'achèvement du développement clinique de l'un quelconque de nos candidats-médicaments thérapeutiques. Jusqu'à ce que nous soyons en mesure de générer des revenus substantiels provenant de la vente de nos candidats-médicaments, si cela se produit un jour, nous prévoyons de financer nos activités au moyen d'une combinaison de paiements d'étape reçus dans le cadre de nos accords de collaboration et de licence, d'émissions de titres de capital, de financements par emprunt, de financements publics ou provenant d'autres tiers, ainsi que de nouvelles collaborations et de nouveaux accords de licence. Toutefois, nous pourrions ne pas être en mesure de lever des fonds supplémentaires ou de conclure de tels accords lorsque cela sera nécessaire, à des conditions favorables, voire de les obtenir ou de les conclure, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre situation financière et pourrait nous contraindre à retarder, limiter, réduire ou interrompre nos programmes de développement ou nos efforts de commercialisation, ou à accorder à des tiers des droits de développement ou de commercialisation sur des candidats-médicaments que nous aurions autrement préféré développer et commercialiser nous-mêmes. L'absence de financements supplémentaires pourrait nous contraindre à cesser tout ou partie de nos activités.

Nos états financiers consolidés condensés intermédiaires pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2026 ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » (Interim Financial Reporting), telle que publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Résultats des opérations

Comparaison entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2026

Chiffre d'affaires

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2025	2026	2026 vs 2025
Accords de collaboration	61 898	14 067	-77,3%
Autre chiffre d'affaires	654	704	7,6%
Chiffre d'affaires	**62 552**	**14 771**	**-76,4%**

Le chiffre d'affaires de 14,8 millions de dollars pour les neuf mois clos le 30 septembre 2026 reflète principalement la comptabilisation de 14,0 millions de dollars au titre des obligations de performance satisfaites dans le cadre des Plans de Recherche du JRCA conclu avec AstraZeneca Ireland, à comparer aux 61,9 millions de dollars comptabilisés au cours de la même période en 2025. La diminution de 47,8 millions de dollars du chiffre d'affaires s'explique principalement par le niveau d'activités réalisées dans le cadre des Plans de Recherche au cours de la période.

Autres revenus

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2025	2026	2026 vs 2025
Crédit impôt recherche	4 834	5 120	5,9%
Autres revenus	**4 834**	**5 120**	**5,9%**

L'augmentation des autres revenus de 0,3 million de dollars entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2026 est principalement due à une hausse du montant du crédit d'impôt recherche résultant d'une augmentation des dépenses de R&D éligibles, ainsi qu'à des effets de change favorables.

Frais de recherche et de développement

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2025	2026	2026 vs 2025
Charges de personnel	(29 482)	(39 434)	33,8%
Achats et charges externes	(24 743)	(28 981)	17,1%
Dépréciations et charges d'amortissement (y compris l'amortissement du droit d'utilisation)	(13 868)	(39 470)	184,6%
Autres	(987)	(912)	-7,6%
Frais de recherche et développement	**(69 081)**	**(108 797)**	**57,5%**

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026, les frais de recherche et développement ont augmenté de 39,7 millions de dollars par rapport à la période correspondante de 2025. Cette augmentation s'explique principalement par l'impact de 34,9 millions de dollars de la transformation stratégique annoncée en septembre 2026, comprenant :

- une perte de valeur non récurrente de 26,6 millions de dollars sur les actifs des sites de Raleigh et de Paris ;
- des indemnités de cessation d'emploi de 6,2 millions de dollars liées au plan de restructuration du Groupe aux États-Unis et en France ; et
- 2,1 millions de dollars d'achats et charges externes liés aux activités de clôture des programmes lasme-cel et eti-cel.

Hors les impacts mentionnés ci-dessus, les frais de recherche et développement ont augmenté de 4,8 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026 par rapport à la période correspondante de 2025. Cette augmentation s'explique principalement par (i) une hausse de 3,8 millions de dollars des charges de personnel, reflétant l'évolution de nos effectifs de recherche et développement ainsi que l'augmentation de la charge de rémunération fondée sur des actions liée aux attributions effectuées en 2026, dont la juste valeur à la date d'attribution a augmenté en raison de la hausse du cours de l'action

sous-jacente, et (ii) une hausse de 2,1 millions de dollars des achats et charges externes, principalement attribuable à l'augmentation des coûts de développement clinique liés à nos études lasme-cel et eti-cel engagés avant la transformation stratégique annoncée en septembre 2026. Ces augmentations ont été partiellement compensées par une diminution de 1,0 million de dollars de la dotation aux amortissements, principalement attribuable à l'arrivée à échéance, en janvier 2026, de la durée contractuelle du contrat de location portant sur des équipements de notre site de production de Raleigh.

Frais administratifs et commerciaux

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2025	2026	2026 vs 2025
Charges de personnel	(6 416)	(8 481)	32,2%
Achats et charges externes	(6 798)	(7 167)	5,4%
Dépréciations et charges d'amortissement (y compris l'amortissement du droit d'utilisation)	(1 091)	(1 106)	1,4%
Autres	(684)	(771)	12,7%
Frais administratifs et commerciaux	**(14 988)**	**(17 526)**	**16,9%**

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026, les frais commerciaux, généraux et administratifs ont augmenté de 2,5 millions de dollars par rapport à la période correspondante de 2025. Cette augmentation s'explique principalement par l'impact de 1,1 million de dollars de la transformation stratégique annoncée en septembre 2026, comprenant :

- 0,9 million de dollars d'indemnités de cessation d'emploi liées au plan de restructuration du Groupe aux États-Unis et en France ; et
- une perte de valeur de 0,3 million de dollars sur les actifs des sites de Raleigh et de Paris.

Hors les impacts mentionnés ci-dessus, les frais commerciaux, généraux et administratifs ont augmenté de 1,4 million de dollars, principalement en raison d'une hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions résultant des attributions effectuées en 2026, dont la juste valeur à la date d'attribution a augmenté en raison de la hausse du cours de l'action sous-jacente.

Autres produits et charges opérationnels

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2025	2026	2026 vs 2025
Autres produits et charges opérationnels	**958**	**229**	**-76,1%**

Entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2026, les autres produits d'exploitation ont diminué de 0,7 million de dollars.

Résultat financier

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2025	2026	2026 vs 2025
Produit financiers	14 108	24 877	76,3%
Charges financières	(39 658)	(19 630)	-50,5%
Résultat financier	**(25 550)**	**5 246**	**-120,5%**

Entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025 et 2026, le résultat financier net s'est amélioré de 30,8 millions de dollars, passant d'une perte financière nette de 25,6 millions de dollars à un gain financier net de 5,2 millions de dollars, en raison d'une augmentation de 10,8 millions de dollars des produits financiers et d'une diminution de 20,0 millions de dollars des charges financières.

L'augmentation de 10,8 millions de dollars des produits financiers s'explique principalement par (i) une hausse de 14.3 millions de dollars des gains sans effet de trésorerie comptabilisés au titre des évaluations à la juste valeur, reflétant principalement un gain de 15,1 millions de dollars lié à la réévaluation à la juste valeur des bons de souscription des Tranches A, B et C émis au profit de la Banque européenne d'investissement (BEI) au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2026, contre une perte de juste

valeur 5,8 millions de dollars au cours de la même période en 2025, partiellement compensée par (ii) une diminution de 2,7 millions de dollars des produits d'intérêts générés par la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers et (iii) une diminution des gains de change de 1,0 million de dollars.

La diminution de 20,0 millions de dollars des charges financières est principalement attribuable à (i) une baisse de 23,7 millions de dollars des pertes de change, résultant principalement de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, (ii) une baisse de 5,9 millions de dollars des pertes liées aux évaluations à la juste valeur, les bons de souscription des Tranches A, B et C émis au profit de la Banque européenne d'investissement (« BEI ») ayant généré un gain de juste valeur au cours de la période, partiellement compensées par (iii) la comptabilisation d'une provision pour pertes de crédit attendues (« ECL ») de 9,4 millions de dollars sur un contrat de garantie financière (voir Note 12, « Passifs financiers » des Etats Financiers Consolidés Intémédiaires Résumés).

Impôt sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif pour les neuf mois clos le 30 septembre 2026 est de 0,1 %, contre 0,0 % pour le neufs mois clos le 30 juin 2025.

Résultat net

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2025	2026	2026 vs 2025
Résultat net de la période	(41 275)	(101 058)	144,8%

L'augmentation de 59,8 millions de dollars de la perte nette, qui est passée de 41,3 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 à 101,1 millions de dollars pour les neuf mois clos le 30 septembre 2026, s'explique principalement par (i) une augmentation de 90,5 millions de dollars de la perte opérationnelle, partiellement compensée par (ii) une amélioration de 30,8 millions de dollars du résultat financier net, passé d'une perte financière nette de 25,6 millions de dollars au 30 septembre 2025 à un gain financier net de 5,2 millions de dollars au 30 septembre 2026.

Liquidités et ressources en capital

Introduction

Depuis la création de la Société en 2000, nous avons subi des pertes et avons accumulé des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles presque chaque année, et nous prévoyons que nous continuerons à subir des pertes au cours des prochaines années au moins. Nous prévoyons de continuer à encourir des charges de recherche et de développement et de nos frais administratifs et commerciaux ; en conséquence, nous aurons besoin pour financer nos activités de fonds supplémentaires que nous pourrons lever grâce à une combinaison d'émissions d'actions, de financements par endettement, de refinancement par d'autres tierces parties, d'accords de commercialisation et de distribution et autres collaborations, alliances et accords de licence.

Depuis notre création, nous avons financé nos activités principalement par le biais d'offres privées et publiques de titres de capital, de financements par endettement, de subventions gouvernementales (y compris les paiements au titre de crédits d'impôt pour la recherche) et de paiements reçus dans le cadre d'accords de collaboration et de licence avec des tiers.

Nos actions ordinaires sont négociées sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris depuis le 7 février 2007 et nos ADS sont négociées sur le Nasdaq Global Market à New York depuis le 30 mars 2015.

Gestion des liquidités

Au 30 septembre 2026, nous disposions d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'un montant de 28,2 millions de dollars et de dépôts à terme fixe d'un montant de 118,3 millions de dollars classés comme actifs financiers courants.

Les liquidités excédant les besoins immédiats sont investies conformément à notre politique d'investissement, principalement dans une optique de liquidité et de préservation du capital. Au 30 septembre 2026, notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie sont détenus dans des comptes bancaires et des dépôts bancaires à terme, principalement situés en France. La part de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des dépôts à terme et des liquidités soumises à restrictions libellés en dollars américains s'élève à 90,2 millions de dollars au 30 septembre 2026.

Historique des variations des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous résume nos sources et utilisations de trésorerie pour les périodes de neuf mois se terminant les 30 septembre 2025 et 2026.

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2025	2026
	en milliers de dollars	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(29 041)	(45 872)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(51 935)	24 697
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(12 621)	(11 473)
Total	**(93 596)**	**(32 648)**
Ecarts de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie en devises	2 588	(656)

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2026, nos flux de trésorerie nets utilisés dans le cadre des activités opérationnelles, d'un montant de 45,9 millions de dollars, sont principalement dus aux paiements versés aux fournisseurs, d'un montant de 37,9 millions de dollars et aux paiements liés à la masse salariale (y compris les salaires, primes et charges sociales) pour un total de 37,5 millions de dollars, partiellement compensés par l'encaissement de 21,4 millions de dollars provenant de nos clients, 5,4 millions de dollars d'intérêts perçus sur les investissements financiers, 3,4 million de dollars de remboursement de TVA déductible et 1,2 million de dollars de remboursements de charges sociales liées à des stock-options devenues caduques, à la suite du règlement favorable d'un litige avec les autorités françaises de sécurité sociale.

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2025, nos flux de trésorerie nets utilisés dans le cadre des activités d'exploitation, d'un montant de 29,0 millions de dollars, sont principalement dus aux paiements effectués par Cellectis à ses fournisseurs, d'un montant de 35,5 millions de dollars, les salaires, primes et charges sociales versés par Cellectis, d'un montant de 32,4 millions de dollars, partiellement compensés par 30,5 millions de dollars provenant de nos accords de licence et de collaboration, 7,1 millions de dollars de revenus sur les investissements financiers et 2,9 million de dollars de remboursement de TVA déductible.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2026, nos flux de trésorerie nets générés par les activités d'investissement, d'un montant de 24,7 millions de dollars, reflètent principalement les encaissements nets liés aux dépôts bancaires à terme fixe (classés comme actifs financiers courants dans le bilan consolidé intermédiaire résumé) pour un montant de 24,3 millions de dollars, ainsi que les encaissements de 2,0 millions de dollars provenant d'autres actifs financiers courants précédemment soumis à restrictions (comptes de trésorerie bloqués), partiellement compensés par 1,9 million de dollars de dépenses d'investissement.

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2025, nos flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'investissement, d'un montant de 51,9 millions de dollars, reflètent principalement les liquidités nettes investies dans des dépôts bancaires à terme fixe (classés comme actifs financiers courants et non courants dans l'état consolidé de la situation financière) pour un montant de 48,9 millions de dollars et les paiements liés aux dépenses en capital pour un montant de 3,0 million de dollars.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2026, nos flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement, d'un montant de 11,5 millions de dollars, reflètent principalement le remboursement de l'emprunt « PGE » à hauteur de 4,0 millions de dollars et le paiement des dettes de loyers à hauteur de 7,3 millions de dollars.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025, nos flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement de 12,6 millions de dollars reflètent principalement le remboursement de l'emprunt PGE à hauteur de 4,0 millions de dollars, les paiements des dettes de loyers de 8,1 millions de dollars et le paiements des intérêts financiers pour 0,5 millions de dollars.

Besoins en capital d'exploitation

Notre consommation de trésorerie est liée à nos activités opérationnelles internes, y compris les activités de fabrication menées dans nos installations de fabrication internes, ainsi qu'à nos activités externalisées, notamment les activités de recherche et de développement précliniques, les dépenses de fabrication et de transfert de technologie payables aux fournisseurs de CMO, les coûts et dépenses associés à nos essais cliniques, y compris les paiements aux centres de recherche clinique (CRO) impliqués dans les essais cliniques et aux tiers fournissant des services de logistique et de test. En outre, nous devons effectuer des paiements annuels importants et payer des redevances liées à nos accords de licence avec différentes parties, notamment Life Technologies et l'Université du Minnesota. Nous engageons également des dépenses importantes en matière d'audit, de services juridiques, réglementaires et fiscaux liés à nos obligations en tant que société publique aux États-Unis et à notre conformité continue avec les exigences de la Securities and Exchange Commission « SEC » et de l'inscription à la cote des bourses américaines.

À ce jour, nous n'avons généré aucun revenu provenant de la vente de produits thérapeutiques. Outre les liquidités générées par nos activités (y compris les paiements au titre de nos accords de collaboration), nous avons financé nos activités depuis notre création principalement par le biais d'offres privées et publiques de titres de capital, de financements par endettement, de subventions gouvernementales (y compris les paiements au titre de crédits d'impôt pour la recherche) et de paiements reçus au titre d'accords de collaboration et de licence avec des tiers.

Nous ne savons pas quand, ni même si, nous allons générer des recettes provenant des ventes de produits thérapeutiques. Nous ne pensons pas générer des revenus importants provenant de la vente de produits sauf si, et jusqu'à ce que, nous obtenions l'homologation et commercialisions l'un de nos candidats médicaments actuels ou futurs.

Nous sommes soumis à tous les risques associés au développement de nouveaux produits de thérapie génique, et nous pouvons rencontrer des dépenses imprévues, des difficultés, des complications, des retards et d'autres facteurs inconnus qui peuvent nuire à nos activités.

Nous prévoyons que nous aurons besoin de fonds supplémentaires dans le cadre de la poursuite de nos activités, notamment pour les activités de développement des produits candidats dans le cadre du nos programmes .HEAL-101 et .HEAL-201.

Avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 28,2 millions de dollars et des dépôts à terme fixes de 118,3 millions de dollars au 30 septembre 2026, la société estime qu'après l'achèvement, comme prévu, du plan de réorganisation de la Société, sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses dépôts à terme seront suffisants pour financer ses activités jusqu'au cours du seconde semestre 2028 et, par conséquent, pendant au moins douze mois après la publication des états financiers intermédiaires consolidés résumés non-audités.

Notre évaluation de la période pendant laquelle nos ressources financières seront suffisantes pour soutenir nos opérations est une déclaration prospective qui comporte des risques et des incertitudes, et les résultats réels pourraient varier en fonction d'un certain nombre de facteurs. Nous avons basé cette estimation sur des hypothèses qui peuvent s'avérer fausses, et nous pourrions utiliser nos ressources disponibles plus tôt que nous ne le prévoyons actuellement. Nos besoins de financement futurs, à court et à long terme, dépendront de nombreux facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la mise en œuvre effective de la réorganisation en cours de notre organisation et de nos ressources (sous réserve de l’achèvement de la procédure de consultation du comité social et économique compétent en France et du respect des dispositions applicables du droit du travail français et américain)
- le lancement, la progression, le calendrier, les coûts et les résultats des études précliniques et cliniques pour nos candidats médicaments
- la capacité de produire nos produits en France et aux Etats-Unis
- le résultat, le calendrier et le coût des homologations par les instances américaines et non américaines de régulation, en prévoyant l'éventualité qu'elles nous imposent d’entreprendre des études complémentaires
- la capacité de nos candidats médicaments à progresser avec succès au cours du processus de développement clinique
- les coûts engagés pour déposer, poursuivre, défendre et faire valoir des revendications de brevets et autres droits de la propriété intellectuelle
- les coûts liés à la défense de tout contentieux ou l’issue de tout contentieux

- notre besoin d'étendre nos activités de recherche et de développement
- notre besoin et notre capacité à embaucher plus de personnel
- notre besoin de mettre en place de nouvelles infrastructures et de nouveaux systèmes internes, y compris des procédés de fabrication de nos candidats médicaments
- les répercussions des évolutions technologiques et du marché, y compris l'évolution du paysage concurrentiel, qui pourraient influencer la manière dont nous allouons nos ressources financières entre nos programmes de dévéloppement;

Si nous ne pouvons pas développer nos activités, ou à défaut saisir des opportunités d'affaires, parce que nous manquons de capitaux suffisants, notre entreprise, notre situation financière et nos résultats opérationnels pourraient en être affectés négativement.

Engagements hors bilan

Au 30 septembre 2026, nous n'avons pas d'engagements hors-bilan tels que définis par la SEC.

INFORMATIONS QUANTITATIVES ET QUALITATIVES RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE

Pour des informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché qui nous affectent, voir « Informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché » à la rubrique 11 de la partie I du rapport annuel. Il n'y a eu aucun changement important dans les informations qui auraient été fournies dans le cadre de l'élément 3 depuis la fin de l'année précédente jusqu'au 30 septembre 2026.

CONTROLES ET PROCEDURES

Nous devons maintenir un contrôle interne efficace lié à l'émission de nos rapports financiers afin de publier avec précision et rapidité nos résultats d'exploitation et notre situation financière. De plus, en tant qu'entreprise cotée aux Etats Unis, la loi Sarbanes-Oxley de 2002, ou appelée la loi Sarbanes-Oxley, exige, entre autres, que nous évaluions l'efficacité de nos contrôles et procédures de divulgations d'information financière et l'efficacité de notre contrôle interne lié à l'émission de rapports financiers à la fin de chaque exercice fiscal. Nous avons publié le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne de l'information financière, conformément à la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley, en date du 31 décembre 2025.

AUTRES INFORMATIONS

Procédures judiciaires

De temps à autre, nous pouvons être impliqués dans diverses réclamations et procédures judiciaires relatives à des réclamations découlant de nos activités (cf. note 18 "Provisions" des Etats Financiers Cosolidés Intermédiaires Condensés). Quelle que soit leur issue, les litiges peuvent avoir un impact négatif sur nous en raison des coûts de défense et de règlement, du détournement des ressources de gestion et d'autres facteurs.

Facteurs de risque

Hormis les facteurs de risque supplémentaires fournis ci-dessous, aucun changement significatif n'a été apporté aux facteurs de risque décrits à l'Item 3.D. du rapport annuel de Cellectis sur le formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les risques associés à nos essais initiés par des chercheurs en Chine pour .HEAL-101 et .HEAL-201 pourraient nuire au développement de nos candidats produits.

Cellectis prévoit de lancer des essais de phase 1 à l'initiative de l'investigateur (IIT) en Chine dans le cadre de la stratégie de développement pour .HEAL-101 et .HEAL-201. Les IIT sont des études cliniques initiées, sponsorisées et menées par des investigateurs indépendants et/ou des institutions généralement responsables de la conduite de l'étude et du respect des exigences applicables. Les IIT sont régis sous la supervision de la Commission Nationale de la Santé en Chine et sont mis en œuvre au sein d'institutions médicales accréditées. Les approbations par les comités d'éthique locales et la conformité aux bonnes pratiques cliniques chinoises sont des exigences obligatoires pour les IIT. Parce que ces IIT sont un élément important de notre stratégie de développement clinique précoce pour .HEAL-101 et .HEAL-201, des retards, des défis opérationnels, des problèmes réglementaires ou une impossibilité d'obtenir ou d'utiliser les données de l'IIT pourraient retarder le développement, affecter notre capacité à faire progresser ces programmes vers un développement clinique avancé, ou nuire autrement à notre activité.

Étant donné la nature des IIT, nous pouvons avoir moins de contrôle sur la conduite des essais, la mise en œuvre des protocoles, les interactions réglementaires, la collecte et l'analyse des données, les pratiques de reporting et les activités de conformité que dans un essai clinique traditionnel sponsorisé par une entreprise. Nous pouvons également avoir moins de connaissances directes sur la conduite des IIT ainsi que sur la génération, la collecte et l'analyse des données issues des IIT. Si les données générées par les IIT sont incomplètes, inexactes, peu fiables ou autrement insuffisantes, ou si nous ne pouvons pas obtenir ces données en temps opportun, notre capacité à utiliser les résultats des IIT pour faire avancer le développement de nos programmes de développement .HEAL-101 et .HEAL-201 pourraient être affectés négativement.

La recherche clinique menée en Chine est soumise aux lois locales, réglementations, approbations des comités d'éthique et contrôle gouvernemental, qui peuvent différer de celles des États-Unis, de l'Europe ou d'autres juridictions. Les lois et réglementations en Chine concernant les thérapies éligibles aux IIT sont soumises à des interprétations différentes par les investigateurs, institutions, comités d'éthique et régulateurs, et nous pouvons rencontrer des retards pour recevoir, voire ne pas obtenir, l'approbation réglementaire nécessaire pour mener les IIT en Chine, ce qui pourrait encore retarder et affecter négativement nos programmes de développement .HEAL-101 et .HEAL-201. Les exigences réglementaires, interprétations et pratiques d'application peuvent évoluer, et nous pourrions connaître des retards dans l'obtention des approbations, l'inclusion des patients, la collecte ou le transfert des données, ou l'achèvement de l'étude. De plus, des tensions géopolitiques, des restrictions commerciales, des obligations liées à la confidentialité et à la sécurité des données, des réglementations transfrontalières sur le transfert de données ou d'autres actions gouvernementales pourraient nuire à notre capacité à superviser les essais, accéder aux données ou utiliser les données résultantes pour soutenir de futures soumissions réglementaires.

Si les IIT sont retardés, suspendus ou résiliés, menés de manière incohérente avec les exigences applicables, génèrent des données incomplètes, inexactes, peu fiables ou autrement insuffisantes, produisent des données que les autorités réglementaires n'acceptent pas, soulèvent des préoccupations de sécurité, ou si les IIT ne produisent pas de données de preuve de concept clinique suffisantes pour soutenir le développement continu de nos programmes de développement .HEAL-101 et .HEAL-201, notre

activité, notre situation financière, nos résultats opérationnels et nos perspectives pourraient être défavorablement affectés de manière significative.

Les autorités réglementaires peuvent ne pas accepter les données issues d'essais cliniques menés en Chine, ce qui pourrait nous obliger à mener des essais cliniques supplémentaires et retarder le développement ou l'approbation de nos candidats produits.

Bien que les données des IIT puissent soutenir nos programmes de développement .HEAL-101 et .HEAL-201, notamment en fournissant des données cliniques initiales de preuve de concept et en informant la planification future du développement clinique, rien ne peut garantir que la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis, l'Agence européenne des médicaments (EMA) ou toute autre autorité réglementaire accepteront ces données pour soutenir les futures soumissions réglementaires.

L'acceptation des données provenant des IIT réalisés en Chine par la FDA, l'EMA ou d'autres autorités de régulation peut être soumise à certaines conditions ou ne pas être acceptée du tout. Il n'y a aucune garantie que ces autorités de régulation accepteront les données des IIT réalisés en Chine. Si les autorités de régulation n'acceptent pas ces données, nous pourrions être contraints de mener des essais cliniques supplémentaires, ce qui pourrait être coûteux et long et retarder ou empêcher le développement, l'approbation réglementaire ou la commercialisation de nos candidats produits dans la juridiction applicable.

La transformation stratégique de la Société en une société d'édition génétique in vivo pourrait entraîner des défis opérationnels et stratégiques.

Comme décrit ailleurs dans ce rapport trimestriel, nous avons entrepris une transformation stratégique pour devenir une société d'édition génétique *in vivo* axée sur le développement de traitements durables contre les maladies chroniques. La société prévoit actuellement une réduction pouvant aller jusqu'à 70 % de ses effectifs par rapport à son niveau antérieur à la transition, au cours des années 2026 et 2027, sous réserve de l'achèvement du processus de consultation des instances représentatives du personnel en France et du respect des exigences applicables en matière de droit du travail français et américain.

De tels efforts de réorganisation organisationnelle et de ressources peuvent entraîner la perte de connaissances et d'expertises institutionnelles, entraîner des coûts et des dépenses initiaux, affecter négativement les opérations et entraîner d'autres conséquences inattendues, telles que des départs non planifiées et une baisse du moral des employés, chacune d'elles pouvant potentiellement nuire à notre entreprise et à nos opérations. En conséquence, la direction de Cellectis pourrait devoir détourner son attention des activités stratégiques et opérationnelles quotidiennes et consacrer du temps supplémentaire à la gestion des changements organisationnels.

NOTE

Le présent rapport intermédiaire contient des déclarations prospectives au sens de la réglementation applicable en matière de valeurs mobilières, notamment du Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et de l'article 27A du Securities Act. Toutes les déclarations figurant dans le présent rapport intermédiaire qui ne portent pas sur des faits ou situations actuels ou historiques, y compris les déclarations concernant nos résultats d'exploitation futurs, notre situation financière, notre stratégie commerciale, nos projets et nos objectifs pour nos activités futures, constituent des déclarations prospectives. Dans le présent rapport intermédiaire, les termes « anticiper », « croire », « pouvoir », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « est conçu pour », « peut », « pourrait », « planifier », « potentiel », « prédire », « objectif », « devrait », ainsi que leurs formes négatives et autres expressions similaires, identifient des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes et sont fondées sur les informations dont nous disposons actuellement. Les résultats, performances ou événements réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans toute déclaration prospective. De nombreux facteurs importants peuvent affecter défavorablement ces déclarations prospectives et entraîner des résultats réels différents de ceux décrits dans celles-ci, notamment, sans limitation des résultats d'essais cliniques non concluants ou l'échec d'essais cliniques à atteindre un ou plusieurs critères d'évaluation ; l'impossibilité de reproduire dans des essais cliniques en cours ou futurs des données

préliminaires prometteuses ; l'absence de traduction en résultats cliniques positifs de données précliniques prometteuses ; l'incapacité à obtenir les autorisations réglementaires requises ; les développements réglementaires aux États-Unis, dans l'Union européenne et ses États membres, ainsi que dans d'autres pays ; les perturbations résultant de défaillances de tiers dont nous dépendons dans le cadre de nos essais cliniques ; les retards ou décisions défavorables des autorités réglementaires ; les modifications ou le renforcement de la surveillance et de la réglementation ; l'intensification de la concurrence, notamment dans le domaine de l'hémato oncologie, susceptible d'affecter notre appréciation de la priorité stratégique relative de nos différents programmes de recherche et développement ; les retards ou difficultés de fabrication ; l'incapacité à atteindre les objectifs de recrutement des patients ; les différends avec nos partenaires de collaboration ou le défaut de ces partenaires de poursuivre le développement des candidats produits ; les litiges, y compris les actions en responsabilité du fait des produits, les différends en matière de propriété intellectuelle ou les litiges relatifs à des accords de licence ; l'incapacité à réaliser les avantages potentiels de nos accords de licence avec des licenciés ou à conclure de futurs accords ; la capacité et la volonté des licenciés de poursuivre activement les activités de développement prévues dans le cadre de nos accords de collaboration ; les facteurs liés à la commercialisation, notamment l'obtention des autorisations réglementaires et les décisions relatives aux prix ; les perturbations dans l'accès aux matières premières ou aux matériaux de départ ; les retards ou interruptions affectant nos installations de production internes ; la multiplication et l'évolution continue de nouvelles technologies ; les contraintes liées aux ressources en capital ; le rythme et le degré d'acceptation du marché, ainsi que la demande pour nos candidats produits ; les perturbations des marchés de capitaux ; notre capacité à attirer et à retenir les principaux talents scientifiques et dirigeants ; ainsi que les autres facteurs importants décrits aux sections « Facteurs de risque » de notre Rapport Annuel portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 (le « Rapport Annuel »), ainsi qu'à la section « Facteurs de risque » des rapports annuels et intermédiaires que nous déposons auprès de la SEC. Compte tenu de ces facteurs, nous ne pouvons garantir que les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport intermédiaire se révéleront exactes. En outre, si ces déclarations prospectives s'avéraient inexactes, cette inexactitude pourrait être significative. À la lumière des importantes incertitudes entourant ces déclarations prospectives, vous ne devez pas considérer celles-ci comme une déclaration ou une garantie de notre part ou de toute autre personne selon laquelle nous atteindrons nos objectifs et réaliserons nos projets dans un délai déterminé, ou même que nous les atteindrons tout court. Nous ne prenons aucun engagement de mettre publiquement à jour les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf dans la mesure requise par la loi. Nous sommes propriétaires de diverses marques enregistrées, demandes d'enregistrement de marques, ainsi que de marques et marques de services non enregistrées, notamment Cellectis®, TALEN® et nos logos institutionnels. Toutes ces marques et marques de services apparaissant dans le présent rapport intermédiaire sont la propriété de Cellectis. Toutes les autres dénominations commerciales, marques et marques de services appartenant à d'autres sociétés et figurant dans le présent rapport intermédiaire sont la propriété de leurs titulaires respectifs.

Par simple souci de commodité, les marques et dénominations commerciales mentionnées dans le présent rapport intermédiaire peuvent être citées sans les symboles ® ou ™. Ces références, ou l'absence de tels symboles, ne doivent toutefois pas être interprétées comme une indication selon laquelle leurs titulaires n'entendent pas faire valoir leurs droits sur celles-ci dans toute la mesure permise par la législation applicable. Nous n'avons pas l'intention d'utiliser ou d'afficher les marques et dénominations commerciales d'autres sociétés de manière à laisser entendre l'existence d'une relation avec celles-ci, ou qu'elles nous approuvent, nous soutiennent ou nous parrainent.